

R  
243

LA REVUE

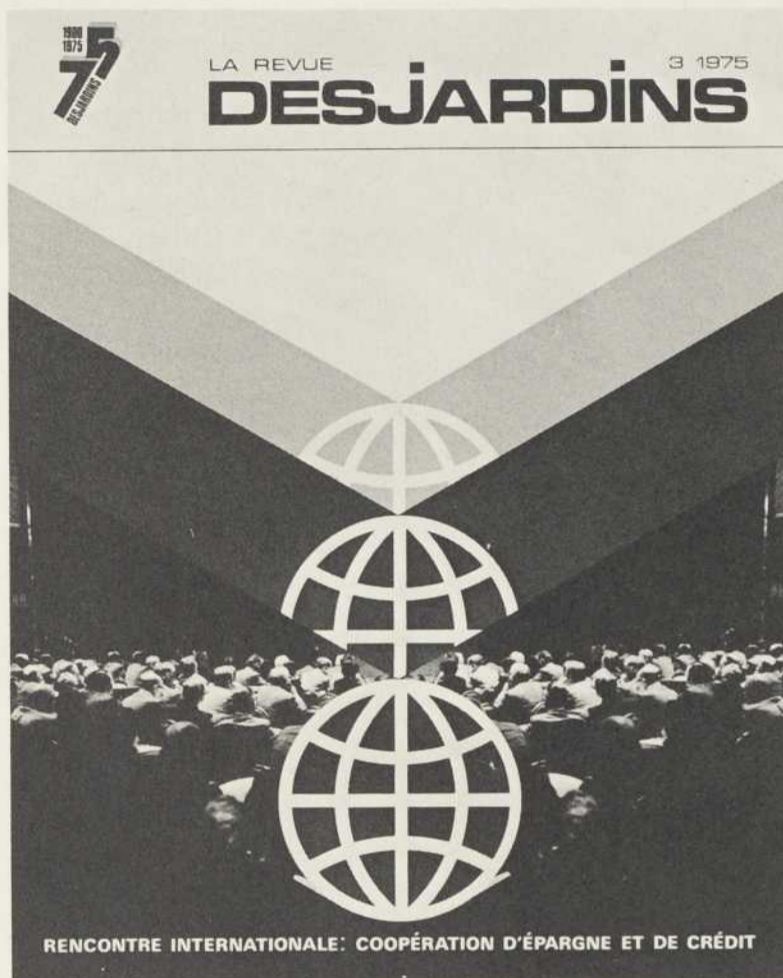
3 1975

# DESJARDINS



RENCONTRE INTERNATIONALE: COOPÉRATION D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

PRIME AU CANAD



Pour le graphiste-concepteur Pierre Brousseau, le colloque international sur la coopération constitue une autre occasion de «s'ouvrir au monde».

## VOLUME 41 N° 3 1975

LA REVUE DESJARDINS est l'organe officiel de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 150, avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, Canada. Ce numéro est tiré à 21,000 exemplaires. Il est imprimé aux ateliers Charrier & Dugal (1965) Limitée. Le prix de l'abonnement annuel est de \$3.50. Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe, permis n° 110. Port payé à Québec.  
ISSN 0035-2284

DIRECTION / COMMUNICATIONS INTERNES:  
MADELEINE JOUBERT

CHEF DE LA DIVISION / INFORMATION:  
CLAUDE MOQUIN

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION:  
MICHEL BEAUCHAMP

COLLABORATION / RÉDACTION:  
DENISE BOUTIN-GRÉGOIRE

MAQUETTISTE:  
PIERRE BROUSSEAU

### DROITS ET RESPONSABILITÉS

Il n'existe aucun droit de reproduction ou de traduction pour les articles de cette Revue. Par ailleurs, les éditeurs vous seraient reconnaissants de bien vouloir identifier la source quand vous prendrez la liberté de nous reproduire.

Les opinions émises dans les articles publiés pour *La Revue Desjardins* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

DÉPÔTS LÉGAUX: Bibliothèque nationale du Québec, Montréal.  
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa.

## SOMMAIRE

Colloque international .....	3
Membres d'une caisse populaire, Montréalais... et citoyens du Québec .....	4
Les « autres » ... — <i>Michel Beauchamp</i> .....	8
Le refus de la carte de crédit: réactions favorables.....	9
Soyons vigilants et achetons au comptant! — <i>Paul-Emile Charron</i> .....	10
La Société d'Investissement Desjardins: après les prêts, les investissements... — <i>Michel Beauchamp</i> .....	18
Susciter la participation.....	20
Comment prendre une bonne décision.....	21
Les Fermes Collin et le mouvement coopératif..	22
Encourager le développement agricole... — <i>Michel Beauchamp</i> .....	24
Création d'un centre de référence et d'information — <i>Claude Marchesseault</i> .....	26
Une vingtaine d'handicapés de Saint-Félicien possèdent leur propre entreprise — <i>Denise Boutin-Grégoire</i> .....	28
Dossier: Jeux du Québec — <i>Michel Beauchamp</i> .....	29
Les Jeux du Québec et les caisses populaires...	32
Un document d'information.....	36
Membres des commissions du Conseil d'administration.....	37
En bref.....	38
Publication d'un ouvrage sur les débuts des caisses populaires.....	39
Création de nouvelles fonctions à la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins...	40
La Caisse populaire de Lévis: un projet d'aventurier? — <i>Gilles Beaulieu</i> .....	41
Périodiques sur les coopératives. — <i>Louise Tremblay</i> .....	48

EV  
243  
E

## Colloque international: octobre 1975

Un colloque international dont le thème général sera « Les institutions coopératives d'épargne et de crédit dans le développement économique et social » aura lieu du 6 au 9 octobre 1975, à la Place des Arts (Montréal). Des théoriciens et praticiens de la coopération de plusieurs pays participeront aux débats. Des bulletins, documents et dépliants d'information portant sur cette rencontre internationale seront bientôt diffusés au niveau du mouvement coopératif international.

Ce colloque permettra à des coopérateurs de plusieurs pays « de réfléchir et d'échanger librement sur la façon dont ils voient les problèmes actuels et le rôle des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit dans les différents pays du monde ».

Cette rencontre permettra aussi « au plus grand nombre possible de personnes de notre milieu — intéressées au développement des coopératives d'épargne et de crédit — de bénéficier de cette réflexion, comme auditeurs aux différentes séances ou participants ».

Le colloque d'octobre 1975 sera non seulement une des activités importantes prévues au programme du 75e anniversaire du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, mais il sera aussi un événement susceptible d'orienter le mouvement des coopératives d'épargne et de crédit au cours des prochaines années.



Place des Arts, Montréal

Photo: Direction générale du tourisme

# Membres d'une caisse populaire, montréalais, d'origine ukrainienne et italienne. . . et citoyens du Québec

*Dans le dernier numéro de la Revue Desjardins, nous avons publié deux articles consacrés à la démographie et mettant en relief la relation qui peut exister entre certains phénomènes démographiques (natalité, mortalité, etc.) et la croissance du mouvement des caisses populaires.*

*L'immigration est un des phénomènes démographiques susceptibles d'influencer le développement du mouvement des caisses populaires et le devenir de la société québécoise.*

*Nous vous présentons ci-après le compte rendu de deux entrevues faites avec MM. Roman Stefaniuk et Paul-Yvon Valois, gérants de caisses populaires regroupant des néo-québécois d'origine ukrainienne et italienne.*

## ENTREVUE AVEC M. ROMAN STEFANIUK \*

**R.D.** En quelle année, la Caisse populaire Ukrainienne de Montréal a-t-elle été fondée?

**R.S.** Notre caisse populaire existe depuis 1952 . . . J'en suis le gérant depuis janvier 1975 . . . M. Mykola Andruchiw était mon prédécesseur . . .

En 1952, il y avait une centaine de membres . . . Aujourd'hui, nous avons près de 2,000 membres et notre actif actuel est de \$4,500,000.

**R.D.** Quel est le pourcentage de vos membres qui ne sont pas des citoyens québécois francophones?

**R.S.** 95% de nos membres ne sont pas des citoyens québécois francophones . . . Ce sont très majoritairement des citoyens d'origine ukrainienne . . . Nous avons aussi certains membres qui proviennent de la communauté grecque, yougoslave, polonaise, etc. . . .

**R.D.** Depuis combien de temps, les membres participent-ils pleinement aux activités de votre caisse populaire?

**R.S.** Les débuts ont été lents . . . Il y a eu un déblocage entre 1962 et aujourd'hui . . .

**R.D.** Comment intéressez-vous les membres au développement de la caisse populaire?

**R.S.** Nous sommes présents au sein de la communauté ukrainienne . . . Nous encourageons la concrétisation de certains projets socio-culturels . . . nous sommes représentés au sein de plusieurs organismes ukrainiens montréalais, etc. . . . Notre action déborde la fonction strictement financière de la caisse populaire . . .

**R.D.** Est-ce que les membres se sentent à l'aise au sein de leur coopérative d'épargne et de crédit?

**R.S.** Oui . . . ils s'y sentent très à l'aise . . . Les membres nous incitent à participer aux activités ukrainiennes . . . Nous recrutons nos membres dans différents quartiers de Montréal . . . Nos contacts avec les membres sont très fréquents et très étroits . . .

**R.D.** Est-ce que les membres connaissent les principes du coopératisme?

**R.S.** Oui . . . En Ukraine, le mouvement coopératif existe . . . Les gens sont sensibilisés aux principes coopératifs . . . La formule des coopératives d'épargne et de crédit répond réellement aux besoins des membres . . .

**R.D.** Est-ce que les membres participent aux réunions de la caisse populaire?

**R.S.** Quelques membres participent aux activités de la caisse populaire . . . Les gens sont sollicités par plusieurs autres organismes communautaires . . .

**R.D.** Les employés et les dirigeants de la caisse populaire font-ils partie de votre communauté?

**R.S.** Tous les employés et tous les dirigeants sont ukrainiens . . . La majorité d'entre eux sont arrivés ici depuis au moins 25 ans . . .

**R.D.** Quels sont les services offerts par la caisse populaire?

**R.S.** Nous avons cinq comptoirs: Lachine, Ville La Salle, Rosemont, Ville Saint-Michel et

(\*) M. Roman Stefaniuk est gérant de la Caisse populaire Ukrainienne de Montréal depuis janvier 1975. Il a été assistant-gérant pendant six ans. M. Stefaniuk est très actif au sein de la communauté ukrainienne de Montréal. M. Stefaniuk parle le français et est âgé de 32 ans.



Photo: C.N.

Parc Extension... Ces comptoirs sont situés dans les sous-sols des églises... Nous transigeons en ukrainien avec les membres et nous leur offrons les services normaux offerts par les autres caisses populaires... Nous représentons les intérêts de nos membres auprès de l'union régionale...

**R.D.** Quels sont les services qui sont le plus souvent retenus par les membres?

**R.S.** Nous prêtons surtout sous forme de prêts hypothécaires... Nos membres aiment recevoir un service plus personnalisé... Ils aiment recevoir certains éléments d'information sur les activités des 20,000 membres de la communauté ukrainienne de Montréal...

**R.D.** Est-ce que le fait d'être membre d'une caisse populaire peut inciter un citoyen québécois d'origine ukrainienne à mieux s'intégrer à la majorité des citoyens du Québec?

**R.S.** Pas nécessairement... Le fait d'être membre de la caisse populaire incite surtout l'individu à renouer certains liens avec des compatriotes...

**R.D.** Est-ce qu'il y a des occasions où vos membres ont plus particulièrement besoin des services de la caisse populaire?

**R.S.** Nous les informons sur les lois relatives à l'immigration, sur la législation québécoise, etc...

**R.D.** Pouvez-vous nous fournir des exemples de projets réalisés grâce à la participation financière et humaine des membres de la caisse populaire?

**R.S.** Notre caisse populaire a fait une campagne de propagation en faveur de la construction d'un centre de rencontre pour les jeunes ukrainiens... Notre caisse populaire y logera ses locaux... Nous avons versé \$50,000 pour l'organisation de ce centre...

## ENTREVUE AVEC M. PAUL-YVON VALOIS \*

**R.D.** En quelle année la Caisse populaire Notre-Dame-de-la-Merci a-t-elle été fondée ?

**P.-Y. V.** La Caisse populaire Notre-Dame-de-la-Merci a été fondée en 1960. Au début, il y avait un actif de \$200,000 et 200 membres. Aujourd'hui, nous avons 4,000 membres avec un actif de \$6,500,000.

**R.D.** Est-ce que certains groupes ethniques sont représentés au niveau de l'ensemble des membres ?

**P.-Y. V.** Nous comptons des membres d'origine italienne, espagnole, haïtienne, polonaise, belge, française...

**R.D.** Quel est le groupe le plus représenté ?

**P.-Y. V.** C'est le groupe italien... Environ 53%... La caisse populaire est située dans un milieu résidentiel où il y a une forte représentation italienne.

**R.D.** Ces néo-québécois participent-ils aux activités de la caisse populaire depuis longtemps ?

**P.-Y. V.** Ils y participent depuis la fondation... Dans le groupe des fondateurs, il y avait des membres italiens... Ces membres n'ont jamais abandonné la caisse populaire... Ils s'y sentent à l'aise...

**R.D.** Pourquoi, selon vous, ces citoyens continuent-ils d'être membres de la caisse populaire ?

**P.-Y. V.** Nous avons comme politique de vraiment considérer ces membres comme des membres à part entière... Nous leur offrons certains services... Par exemple, ils peuvent avoir les services d'un interprète italien s'ils ont réellement de la difficulté à communiquer en français et s'ils ne peuvent le faire qu'en italien...

Il faut également souligner le fait qu'une certaine publicité de « bouche à oreille » favorise la caisse populaire... Si un membre italien est bien servi, il est fort probable que les autres membres de sa famille deviendront, eux aussi, membres de la caisse populaire... Les liens familiaux sont très forts chez eux... Le membre italien est un membre très « fidèle » et très reconnaissant...

C'est un membre qui respecte l'engagement pris... C'est aussi un membre qui se sent très à l'aise au sein de la « cassa popolare »...

**R.D.** Est-ce que ces membres participent aux activités de la caisse populaire ? Est-ce qu'ils s'informent ?

**P.-Y. V.** Oui... Notre politique de ristourne les touche... Ce sont de bons épargnants et ils s'intéressent à ce que deviendront leurs épargnes... Ceux qui participent aux assemblées générales sont conscients du caractère original de leur institution... 50% des membres présents à l'assemblée générale sont italiens... De plus, deux administrateurs italiens siègent au Conseil d'administration et nous avons un membre italien au sein du Conseil de surveillance... Le vice-président de la caisse populaire est M. Dominic Palermo...

**R.D.** Est-ce que les employés de la caisse populaire connaissent bien la communauté que vous desservez ?

**P.-Y. V.** Oui... tous les employés sont de la collectivité que nous desservons et sur neuf employés, quatre sont italiens... La connaissance du milieu est un critère important de notre politique d'embauche... Nous insistons sur l'accueil chaleureux de tous les membres... Notre personnel est sensibilisé à cette « priorité »... Nous fournissons même les services d'un interprète italien aux membres qui ne peuvent réellement pas, et sans mauvaise volonté, transiger en français avec la caisse populaire...

**R.D.** Comment les membres italiens utilisent-ils la « cassa popolare » ?

**P.-Y. V.** La caisse populaire prête souvent aux membres italiens sous forme de prêts hypothécaires... Actuellement, 51% de notre actif est prêté sous forme de prêts hypothécaires... La caisse populaire cherche à répondre aux besoins du milieu desservi... Même l'immeuble de la caisse populaire a été construit en fonction des besoins de la communauté et de l'intégration réelle de la caisse populaire à la collectivité des-

(\*) M. Paul-Yvon Valois est gérant de la Caisse populaire Notre-Dame-de-la-Merci depuis 13 ans. Au début, il était gérant, mais à temps partiel. Il avait été auparavant à l'emploi de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, à titre de caissier et ce, pendant 12 ans. M. Valois a 37 ans.



Photo: Eddy Trépanier



Photo: Information Canada

servie... Notre immeuble, construit en 1970, est sobre et simple... Il a coûté \$200,000 et comprend, en plus des locaux de la caisse populaire, huit logements résidentiels...

**R.D.** Est-ce que le fait d'être membre d'une caisse populaire peut inciter un néo-québécois à mieux s'intégrer à la communauté québécoise francophone?

**P.-Y. V.** Je ne connais pas tellement les autres milieux ethniques, mais dans le cas des néo-québécois d'origine italienne, je pense qu'ils réussissent assez bien à s'intégrer... Les membres de notre caisse populaire sont majoritairement des travailleurs manuels qui, quotidiennement, communiquent et travaillent avec d'autres travailleurs québécois... Les membres italiens sont très conscients d'être membres d'une institution d'ici...

**R.D.** Est-ce qu'il y a certaines occasions où le membre italien a plus particulièrement besoin des services de la caisse populaire?

**P.-Y. V.** Oui... Quant un membre d'une famille veut venir au Canada, on fait appel à la caisse populaire pour prouver l'honnêteté de la famille, la solvabilité de la famille... Le membre italien fait souvent appel au gérant de la caisse populaire avant de faire une transaction financière...

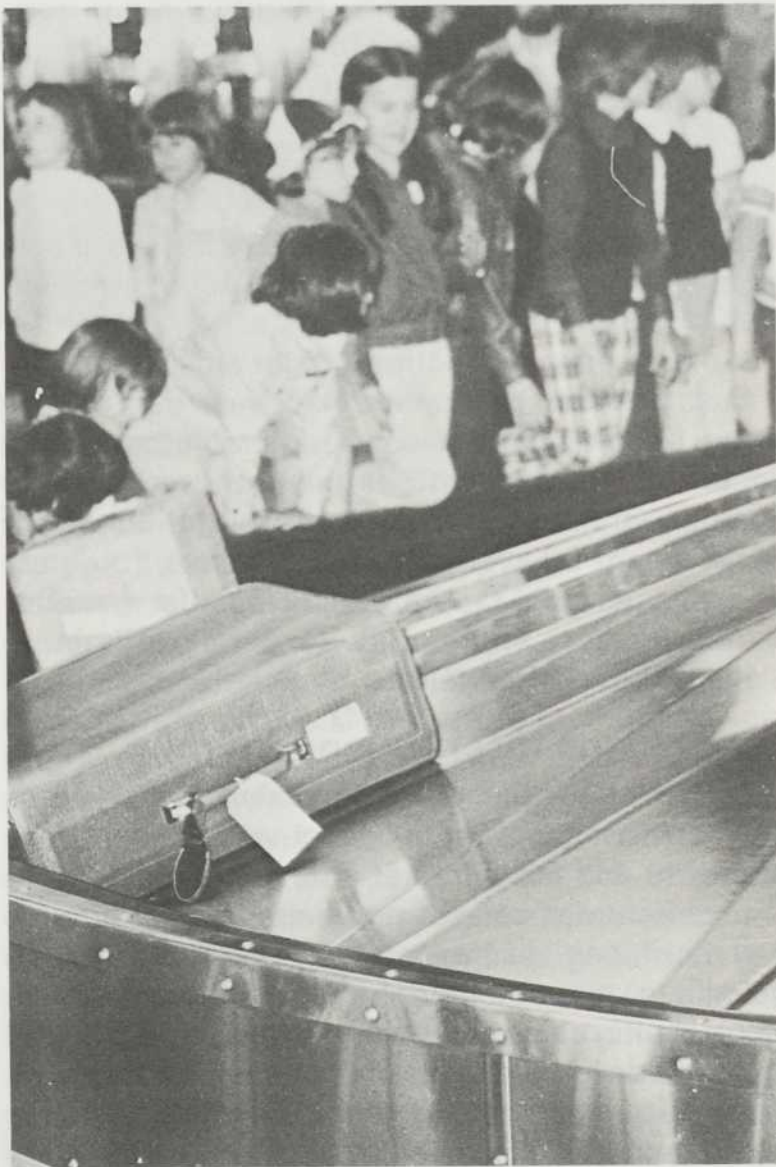


Photo: Eddy Trépanier

## Les « autres » . . .



Photo: Eddy Trépanier

Certains néo-québécois sont membres d'une caisse populaire.

La participation de ces coopérateurs contribue à l'expansion du mouvement des caisses populaires Desjardins et peut favoriser l'intégration des néo-québécois à notre collectivité.

Le fait que certains d'entre eux décident d'investir leurs épargnes dans une caisse populaire constitue un apport intéressant au développement global du mouvement coopératif.

D'aucuns pourraient prétendre qu'il ne s'agit là que d'un phénomène marginal voire même d'un phénomène sans importance.

À court terme, on peut en juger ainsi.

Mais si nous prenons conscience de l'importance du mouvement coopératif comme instrument collectif et émettons l'hypothèse que d'ici quelques années des décisions importantes seront prises quant à l'avenir de notre société, force est de constater qu'il faudra nous « rapailler », mettre la main à la pâte, nous concerter et ne pas craindre d'élargir nos solidarités.

### Mettre nos intérêts en commun

Certains néo-québécois en analysant leur situation socio-économique découvriront peut-être qu'ils ont eux aussi intérêt à devenir membres du mouvement des caisses populaires Desjardins.

N'est-il pas, par exemple, dans l'intérêt d'un travailleur manuel italo-phoné d'utiliser les services d'une caisse populaire appartenant à une majorité de citoyens de même condition socio-économique et vivant au sein d'une même communauté?

En s'intégrant au Mouvement des caisses populaires Desjardins, les coopérateurs néo-québécois amélioreront leur sort, participeront au développement de notre collectivité, se sentiront moins rejetés de la majorité et seront davantage enclins à travailler à la concrétisation de certains autres projets socio-économiques.

D'autre part, que ce soit en facilitant la création d'une caisse populaire au sein d'une communauté italienne, de Montréal ou celle d'une coopérative d'épargne et de crédit dans un village du Nouveau-Québec, les coopérateurs québécois tuent progressivement cette hantise de perdre ce « petit pain » pour lequel ils seraient nés.

Entre un nationalisme étroit et un nationalisme « aéré », il y a la possibilité d'éviter un certain sentiment xénophobe insidieusement attrayant.

Après Terre des Hommes, la Superfrancofête, la tenue de rencontres ou de stages ayant une dimension internationale, bon nombre de coopérateurs québécois tiendront à élargir leurs solidarités et inviteront les néo-québécois à participer à l'expansion socio-économique de leur collectivité.

Les « autres » ne volent pas tous nos emplois, ne font pas tous de l'argent, et ne retournent pas tous dans « leur » pays . . .

Plusieurs aimeraient sans doute vivre et travailler ici en participant au développement de notre société . . .

M. B.

## Le refus de la carte de crédit: réactions favorables



Photo: Eddy Trépanier

Quelques figures publiques de la société québécoise ainsi qu'un certain nombre de coopérateurs ont accueilli favorablement la décision prise par la Fédération du Québec des Caisse populaires Desjardins de ne pas émettre de carte de crédit.

Un représentant d'une importante centrale syndicale a exprimé sa « vive satisfaction pour la décision . . . de ne pas se lancer dans la formule des cartes de crédit . . . », tandis qu'un des chefs de file du mouvement des ACEF (associations coopératives d'économie familiale) notait, pour sa part, « que les révélations contenues dans (une) étude sur l'endettement des Québécois réalisée par la Fédération des ACEF, . . . permettent d'apprécier encore davantage le geste posé par la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. »

D'autres sociétaires de caisses populaires ont affirmé, par ailleurs, qu'il était temps qu'une organisation « pose un geste positif contre l'infla-

tion au lieu de se contenter d'un « bla-bla général » et que le refus de la carte de crédit est « une décision courageuse et intelligente qui évitera beaucoup de problèmes et rendra service à beaucoup de personnes. »

Quant au ministre William Tetley, il a fait la déclaration suivante lors d'une séance de la Commission parlementaire permanente des Institutions financières, Compagnies et coopératives, le 9 avril 1975: « J'ai bien aimé la décision du Mouvement Desjardins qui a refusé d'émettre des cartes de crédit, parce que c'était contre leur œuvre et leur but. Les gens qui ont des cartes de crédit ne sont pas nécessairement les pires endettés. Les pires endettés sont les gens dans les mains des usuriers, qui ont été refusés par les banques, les caisses populaires et les compagnies de finance et qui après avoir eu tout le crédit possible, sont allés voir les usuriers à un taux d'intérêt de 25% par semaine. »

# Soyons vigilants et achetons au comptant!

PAUL-ÉMILE CHARRON\*

## Un nouveau milieu technique et son influence



Photo: Information Canada

Le monde moderne vit depuis l'après-guerre dans un nouveau « milieu technique ». La science et le progrès technique ont engendré des éléments et produit des effets nouveaux en quantité telle qu'ils ont suscité une nouvelle qualité ou forme de civilisation où s'affirment de nouveaux modes de conditionnement de l'homme par son milieu. Dans un article paru en 1970 dans la revue *DIOGENE*, publiée sous les auspices du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines avec l'aide de l'UNESCO, le

réputé sociologue français Georges Friedmann, traitant de la fonction technique dans les sociétés industrielles, s'expliqua en ces termes : « L'expression « milieu technique », choisie faute de mieux, ne doit pas tromper. Le milieu technique ne désigne ni un environnement matériel, ni je ne sais quel écran artificiel interposé entre l'homme et la nature (où ce qui en reste). *Loin d'être extérieur à la société, à l'individu, il est constitué à la fois par l'ensemble des stimuli qu'il produit et la manière dont les hommes réagissent à ces*

\* M. Paul-Émile Charron est secrétaire général et adjoint au président de La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins.

*stimuli*. Les communications de masse et les cultures de masse sont donc, au même titre que « l'organisation scientifique du travail » ou que les ordinateurs, *parmi les traits essentiels du milieu technique qui est aussi un milieu humain*. A travers cette incessante interaction, l'homme s'efforce, en s'affirmant supérieur à ses œuvres, de dominer son nouveau milieu, sans y être parvenu jusqu'ici. Car il se trouve désormais comme saisi dans une jungle qui ne cesse de s'épaissir : la prolifération diurne et nocturne des techniques, leur rythme, leur intensité, la ronde incessante entre nouveaux besoins et nouveaux produits fabriqués pour susciter ces « besoins » autant que pour les satisfaire, tout cet univers que l'homme fait surgir réagit sur lui, affectant sa sensibilité, son intellect, son équilibre physique et mental (...). L'homme ne sait pas mettre pleinement au service de sa liberté, de sa culture, les techniques qu'il crée et perfectionne inlassablement. Il ne sait pas se les asservir. Il n'est pas, dans une certaine mesure, digne des admirables moyens que la science a mis entre ses mains. »

### Une société de consommation de masse

Le capitalisme financier et industriel américain a vite saisi toute l'importance de prendre bien en main, en vue de sa plus grande expansion, le contrôle et la direction de l'énorme puissance des nouveaux procédés d'information et de publicité pour instaurer la société de consommation de masse comme débouché nécessaire à la société industrielle de production de masse. Pour activer et développer à la limite la consommation, il a mis sur pied un réseau d'établissements de crédit et de maisons de publicité commerciale et, comme un marchand de bonheur, il a entrepris de susciter chez le consommateur une série infinie de besoins, lui en fait percevoir la satisfaction immédiate comme essentielle à son bien-être, s'emploie à modifier sa perception des choses, ses aspirations, ses habitudes de consommation, développe chez lui un sentiment d'euphorie envers une société nouvelle capable de lui assurer un bonheur grandissant.

La publicité commerciale a trouvé dans ce nouveau milieu technique des conditions tout à fait propices à son action. La société de production de masse a créé de nouveaux modes de



Photo: Information Canada

production et de distribution des biens. La production en série a engendré de nouveaux milieux et de nouvelles conditions de travail, provoqué l'urbanisation de la société et l'avènement de nouveaux modes de vie pour les travailleurs qui ont quitté la campagne pour s'entasser dans les centres urbains où leurs conditions d'existence se sont complètement transformées, accomplissant dans les usines des tâches parcellaires de nature à les dévaloriser plus qu'à les valoriser. Il en est résulté un nouvel environnement et un nouveau milieu socio-culturel qui les dépersonnalisent et les aliènent. S'est développé chez eux un sentiment de dévalorisation et de frustration qui les incite à rechercher une compensation dans la possession de biens durables et dans la jouissance de la consommation. D'où une propension plus grande à consommer et une plus grande sensibilité aux sollicitations publicitaires.

Les « mass media » ont mis la société de consommation de masse en contact avec la société de production de masse. Ils ont rappelé à souhait

aux Américains qu' « ils doivent apprendre à consommer de plus en plus ou bien leur magnifique machine économique se retournera et les dévorera. » Ils leur ont présenté la consommation de masse des biens comme une condition nécessaire de leur sécurité matérielle et du progrès continu de la nation américaine. Cette opération de vente de la société de consommation de masse, au dire de John Crispo, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto, dans son ouvrage *The public right to know*, coûte \$20 milliards par année aux États-Unis, soit environ 2% de son produit national brut.

### Les moyens utilisés pour sa mise en marche

Les stratagèmes utilisés, selon Vance Packard, spécialiste des procédés d'information et de publicité, pour assurer le bon fonctionnement de l'une et l'autre société, peuvent se résumer ainsi :

- 1) Fournir aux acheteurs des arguments convaincants et des justifications plausibles de consommer davantage.
- 2) Développer l'esprit de dilapidation ou de gaspillage.
- 3) Rechercher l'obsolescence des produits en présentant des produits plus perfectionnés ou de qualité différente ou plus en demande.
- 4) Développer la confusion des prix.
- 5) Stimuler la vente à crédit par des cartes de crédit distribuées par les banques.
- 6) Inculquer aux consommateurs la passion du changement.
- 7) Justifier l'hédonisme, développer l'attrait pour la possession des objets de consommation, inciter à une sorte de rage d'acheter, comme le font si bien les supermarchés, avec musique, éclairage, self-service, etc.

### Ses répercussions

Les espoirs mis dans les « mass media » par le capitalisme industriel et financier n'ont pas été déçus. Cependant, leur action n'a pas été que positive; elle a aussi eu des effets néfastes. Vance Packard, grand spécialiste des procédés publicitaires aux États-Unis, auteur de nombreux ouvrages, estimait, en 1958, devoir jeter le cri d'alarme en faisant le démontage d'un système



socio-économique fortement élaboré : celui des gaspillages dans nos sociétés d'opulence, à commencer par celle des États-Unis.

La société d'opulence entraîna avec elle l'incitation au gaspillage et à son organisation, et appela le développement d'une éthique collective du gaspillage qui donne bonne conscience et qui l'entretient.

La surabondance des biens de consommation a engendré des prétendues valeurs, telles l'hédo-



Photo: Eddy Trépanier

nisme, la satisfaction de soi, la passivité, qui, renforcées par les moyens publicitaires et la commercialisation des comportements, ont conduit à transformer les individus en « consommateurs voraces, impulsifs et gaspilleurs ».

Si bien qu'aujourd'hui les besoins ne sont plus à l'origine mais au terme du circuit économique. « Les besoins, note l'économiste J. K. Galbraith dans son livre sur *l'Ère de l'opulence*, sont en réalité le fruit de la production. Au fur et à mesure que l'abondance augmente dans une société, de nouveaux besoins sont sans cesse créés par le processus même qui les satisfait. » Pour une quantité importante de produits, il y a, en effet, selon son expression, un « effet de dépendance » entre le processus de production et les besoins ; *ils sont assujettis au processus de production par la médiation de l'organisation de la vente des « mass media » publicitaires qui s'emploient à*

*créer de nouveaux désirs, à faire naître des besoins qui auparavant n'existaient pas.*

Le grand sociologue Erich Fromm, dans son livre intitulé *Société aliénée et société saine*, l'explique en ces termes : « La nécessité d'une consommation massive a contribué à façonner le caractère social de l'homme moderne qui présente un contraste frappant avec celui de l'homme du XIXe siècle. Je m'en rapporte *au principe que chaque désir doit être satisfait sur-le-champ et que nulle attente ne doit être frustrée.* L'illustration la plus probante de ce principe peut être tirée de notre système d'achat. Au cours du XIXe siècle, on achetait ce dont on avait besoin, lorsqu'on avait économisé la somme nécessaire à l'achat. Actuellement, l'on achète ce dont on a besoin — ou dont on n'a pas besoin — *grâce au crédit, et le rôle de la publicité est destiné à exciter le désir d'acheter, et à flatter les goûts des clients éven-*

*tuels afin de les séduire.* On évolue dans un cercle vicieux. On s'engage en versant des acomptes, et presque au moment où l'on a fini de payer, on revend l'objet et on achète à nouveau — le modèle dernier cri. »

### **L'influence de la publicité commerciale**

La publicité commerciale, qui s'adresse à la nature sensible de l'homme, en exploite les mobiles d'action, et en conditionne le comportement. Elle interpelle parfois l'intelligence et la louange, mais elle a bien soin de garder en veilleuse la raison dont elle appréhende le rôle critique d'auto-défense. Elle s'efforce de tenir l'homme en dehors de lui-même pour mieux développer, à son aise, sa passivité et sa réceptivité aux choses agréables qu'elle offre à ses appétits. De telle façon que la raison qui recherche le pourquoi des choses n'intervienne pas pour entraver son action.

L'influence exercée par le milieu technique via les « mass media » sur les consommateurs anesthésie en quelque sorte leur raison et les incite à donner libre cours à leurs insatiables appétits de consommer. « Si l'on observe la qualité de la pensée chez l'homme aliéné de notre société, fait observer Erich Fromm, il est frappant de voir combien son intelligence s'est développée alors que sa raison se détériorait. Il prend sa « réalité » pour un fait acquis. Il veut manger, consommer, toucher, manipuler. Il ne se demande même pas ce qui se dissimule derrière les apparences, pourquoi les choses sont ce qu'elles sont, et quel est leur devenir.

Il est impossible d'absorber la signification, de consommer le sens, et pour ce qui touche au futur : après nous le déluge ! Même entre le XIXe siècle et notre époque, il semble qu'un accroissement notable ait été réalisé dans la stupidité, si par là nous entendons le contraire de la raison, plutôt que celui de l'intelligence. Malgré la lecture des journaux religieusement faite par chacun, l'absence de compréhension dans le domaine des événements politiques est à proprement parler effroyable : notre intelligence nous aide en effet à produire des armes que notre raison est incapable de contrôler. Nous savons le comment des choses mais nous en ignorons la cause et le but. De nombreuses personnes sont douées d'un quotient

élevé d'intelligence, mais nos mesures s'appliquent à la mémoire, à la manipulation rapide des pensées — non pas à la raison. »

### **Nous sommes entrés à fond dans la société de consommation de masse**

Nous devons d'abord admettre que nous sommes conditionnés dans nos attitudes par notre civilisation technicienne et que nous subissons dans nos comportements de tous les jours l'influence considérable des « mass media ». Le Québec, comme les autres provinces canadiennes, est entré de plein pied dans la société de consommation de masse. Que l'économie québécoise soit en dépendance de l'économie canadienne, et que celle-ci soit en dépendance de l'économie américaine, qui absorbe une large part de notre production nationale, qui nous approvisionne en capitaux et qui possède et contrôle en grande partie nos ressources naturelles, peu leur chaut. Nous n'avons pas attendu que notre économie ait atteint le stade d'une société de production de masse pour nous engager à fond dans une société de consommation de masse. Nos voisins du Sud nous l'ont assurée à travers les « mass media », plus spécialement la télévision ; ils nous rejoignent chaque jour de façon assez massive, et nous importons leurs produits. Nous sommes allés à fond dans la consommation, sans trop nous soucier des déficiences de notre infrastructure économique et des appels à nos épargnes pour la développer, pour créer des emplois et produire chez nous des biens de consommation que nous importons. Nous nous sommes laissés charmés par les louanges des bienfaits d'une société de consommation de masse et nous nous sommes engagés sur cette voie comme si nous disposions des moyens que les Américains avaient de vivre la société d'opulence.

### **Nos dettes à la consommation**

Plus de la moitié de nos ménages au Québec ont des dettes à la consommation. Une forte proportion de ces foyers, qui sont pour la plupart des foyers salariés et se recrutant dans la classe moyenne, sont surendettés avec tous les problèmes qu'un tel état leur apporte. Un très grand nombre de Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens. Le solde du crédit à la consommation,



Photo: Eddy Trépanier



qui était inférieur à \$½ milliard à la fin de la guerre, est en train de franchir le cap des \$20 milliards. En fin d'année 1973, les revenus personnels disponibles des Canadiens, i.e. après impôt, totalisaient \$75,980,000,000. et leurs dettes à la consommation \$17,325,000,000., soit 22.8% des revenus personnels disponibles, à comparer à 20.5% aux États-Unis. Les dettes à la consommation absorbent 23% de notre revenu personnel disponible. Notre pouvoir d'achat est amputé de 23% de sa valeur; sur chaque \$100. reçu comme salaire ou revenu, il y a \$23. qui servent à payer nos dettes à la consommation. Les Canadiens ont donc engagé à l'avance dans la consommation une partie importante de leurs revenus futurs.

### Inflation et chômage

Ils ont alors sans doute contribué à une plus grande expansion de notre économie. Aujourd'hui, notre situation économique est tout autre: l'équilibre doit se rétablir par un freinage forcé de son expansion; nos revenus actuels sont déjà engagés en partie pour le remboursement de nos dettes à la consommation, et ils sont érodés, en plus, par l'inflation. Avec la conséquence qu'aujourd'hui, c'est le ralentissement sinon la réduction de la production que ne peut absorber une consommation qui va maintenant au ralenti, et c'est aussi le chômage qui s'accroît.

La consommation excessive a provoqué, en un premier temps, l'expansion économique, et, en un second temps, l'inflation des prix. La société de consommation s'est muée en une société d'inflation générale. Inflation et chômage se conjuguent maintenant pour créer des problèmes complexes et c'est largement la rançon de notre imprévoyance et de notre train de vie exagéré.

Nos problèmes ne se régleront pas d'eux-mêmes. Ils requièrent la coopération de tous ceux qui en sont responsables.

### Mesures à prendre

Il faut bien l'admettre, nous avons subi l'influence des « mass media » et nous avons pour un trop grand nombre vécu au-delà de nos moyens. Nous devons aujourd'hui nous raviser et devenir plus modérés et vigilants si nous voulons régler nos problèmes personnels et contribuer à la solution des problèmes d'une économie inflationniste et mal en point. Persuadons-nous que nous pouvons réagir contre cette influence publicitaire et organiser efficacement notre auto-défense.

Vance Packard, au dernier chapitre de son livre intitulé *La persuasion clandestine*, l'affirme en ces termes : « Il reste à notre disposition une forte défense contre ces « persuaders » ; nous pouvons choisir de ne pas être persuadés. Dans quasi toutes les situations, nous avons encore le choix, et nous ne pouvons être sérieusement manipulés si nous savons ce qui se passe. »

Comment pouvons-nous en arriver à des comportements raisonnables qui contribuent à notre bien-être et à notre sécurité matérielle et morale ?

Dans notre société d'abondance, l'éducation des consommateurs ne peut se limiter à leur apprendre à boucler leur budget. C'est relativement facile d'apprendre à boucler son budget ; ce qui est plus difficile, c'est d'apprendre à se comporter de façon à le boucler, à ne pas l'excéder.

Pour y arriver, il importe d'abord que nous apprenions à connaître la société dans laquelle nous vivons, à identifier les facteurs qui nous conditionnent, à juger des influences que nous subissons et à réagir de la bonne manière, comme des adultes qui savent prendre leurs responsabilités personnelles et sociales, qui contrôlent leurs réflexes et leurs réactions, et qui peuvent décider eux-mêmes, de façon raisonnable, de leur comportement, et faire les options qui s'imposent dans l'emploi de leur revenu.

Les consommateurs doivent apprendre à faire, dans le cadre de leurs disponibilités financières, des choix judicieux dans l'usage des biens. Ce n'est pas en leur donnant des recettes qu'ils seront amenés à adopter les bons comporte-



Photo: Eddy Trépanier

ments. Notre société est en perpétuel changement. Nos gens, à l'aide des valeurs de base qu'ils doivent connaître, peuvent apprendre à juger sainement du comportement qu'ils doivent adopter face à ces changements s'ils ont appris à les identifier et à apprécier les facteurs qui exercent une influence sur eux. C'est de cette manière qu'ils retrouveront la sécurité et garderont l'équilibre nécessaire face à l'abondance, à la publicité commerciale, et aux changements qui créent l'insécurité. C'est ainsi qu'ils acquerront des réflexes rationnels face à l'épargne et au crédit, à la consommation, comme envers d'autres impératifs, et qu'ils accepteront, tant dans leur intérêt que dans celui de la société, de modérer leur train de vie, de participer au financement industriel pour créer des emplois, freiner l'inflation, réduire le chômage et la pauvreté.

Le principal remède à nos problèmes qui s'aggravent c'est l'éducation économique et sociale de toute notre population tout autant que l'enseignement adéquat et généralisé de notre jeunesse.

### Les Caisses populaires sont là pour le rappeler

Les Caisses populaires ont fait beaucoup et peuvent faire beaucoup pour l'éducation économique et sociale de notre population. Elles ont la responsabilité de rappeler sans cesse à la population la nécessité de la prévoyance, de l'économie, de l'épargne et du bon emploi du crédit. Une telle responsabilité se dégage de la nature même des Caisses populaires. Elles sont des coopératives d'épargne et de crédit. Qu'est-ce à dire ?

Photo: Eddy Trepanier

Ceux qui les ont fondées et ceux qui en font partie leur ont confié la mission de leur rappeler la nécessité vitale pour eux de la prévoyance, de l'économie, de l'épargne, du bon emploi du crédit dans la bonne conduite des affaires personnelles et de l'économie générale du pays. S'ils ont agi ainsi, c'est précisément parce qu'ils assumaient eux-mêmes la responsabilité d'organiser et de bien conduire leurs propres affaires en s'entraînant dans l'accomplissement de leur responsabilité. Or, la prévoyance, l'économie, l'épargne et le bon usage du crédit, qui sont nécessaires à la bonne conduite des entreprises personnelles et au développement et à la prospérité de l'économie du pays, ne peuvent être sans que les citoyens n'aient au préalable décidé d'être leurs propres maîtres et n'aient cette volonté ferme de se déterminer eux-mêmes, en toute liberté et conscience, dans leurs actes qu'ils estiment raisonnables et dignes d'un homme conscient de ses responsabilités et résolu à compter davantage sur lui-même que sur les autres pour organiser et faire sa vie, se demandant ce qu'il peut faire pour la société au lieu de s'enquérir sur ce que la société peut faire pour lui.

Au milieu de la confusion générale dans laquelle nous sommes au sein de notre société d'abondance qui invite sans cesse, de toutes ses forces, par une publicité harcelante, à un usage immodéré des biens de consommation, les Caisses populaires doivent être le phare lumineux qui rappelle le sens de la mesure, la nécessité de la pondération, de la tempérance de vie. Ce n'est certes pas en distribuant des cartes de crédit qui favorisent une plus grande dépense chez les consommateurs indisciplinés que peut se faire un tel appel combien impérieux de nos jours au sens de la mesure dans l'usage des biens de consommation et des services.

### Faire ses achats au comptant

Les consommateurs seraient certes bien avisés de s'intégrer, s'ils ne le sont pas déjà, à des institutions qui « institutionnalisent » leurs relations d'épargne et de crédit et qui peuvent les aider à faire un meilleur usage, et à meilleur compte, du crédit. Ils feraient en y recourant un usage judicieux du crédit et augmenteraient leur pouvoir d'achat en réalisant des économies d'intérêt. Les caisses populaires sont là pour ça.

Au lieu d'acheter à crédit, et trop souvent de façon dispendieuse et peu judicieuse, les consommateurs ne seraient-ils pas mieux avisés d'acheter ou comptant, et à des prix moindres? L'achat au comptant, s'il s'intègre à une politique arrêtée, invite le consommateur à être plus lucide, plus circonspect, plus modéré dans ses achats et permet d'obtenir de meilleurs prix. S'il n'a pas les épargnes disponibles pour l'achat qu'il juge nécessaire de faire, il peut obtenir de sa Caisse populaire, à taux d'intérêt raisonnable, un emprunt qui lui permet de s'en tenir à la politique de l'achat au comptant.

Les consommateurs qui achètent au comptant devraient exiger des marchands détaillants un escompte au rabais sur les prix. Le crédit qu'ils font leur entraîne des dépenses qu'ils récupèrent sinon en totalité du moins en grande partie dans une hausse générale des prix. De meilleurs prix, des intérêts moindres, des achats plus judicieux, tels sont, en bref, les avantages, et ils sont appréciables, d'une politique d'achat au comptant.

Le consommateur avisé qui s'en tient à cette politique sage s'évite des engagements inconsidérés et bonifie son pouvoir d'achat en s'épargnant des intérêts coûteux. Il ne se laisse pas mener par la publicité commerciale. Il prend bien en main le contrôle de ses décisions d'achat et juge, selon de meilleurs critères, des achats qu'il doit faire.

Les gouvernements devraient inciter les consommateurs à s'engager sur la voie des achats au comptant en adoptant une législation qui les oblige à payer au comptant au moins 25% du prix d'achat et les marchands détaillants, à accorder un rabais sur les achats au comptant. Une telle mesure assainirait les méthodes commerciales, contribuerait à écarter les abus coûteux dans la consommation, régulariserait le flot du crédit à la consommation et favoriserait une expansion économique mieux équilibrée, plus stable, et une meilleure santé économique.

# La Société d'Investissement Desjardins: après les prêts, les investissements

Dans un numéro de la Revue Desjardins, paru à la fin de 1973, M. Raymond Beaugrand, directeur général de la Société d'Investissement Desjardins, expliquait quelles étaient les structures de cette Société de même que les objectifs qu'elle poursuivait.

À la fin d'avril 1975, nous avons rencontré M. Beaugrand pour lui poser de « vieilles » et « nouvelles » questions.

## Entrevue avec M. Raymond Beaugrand

**R.D.** Vous affirmez fréquemment que la Société d'Investissement Desjardins exerce trois fonctions : une fonction « d'investisseur », une fonction de « prêteur » et une fonction « conseil ». Comment — concrètement — la S.I.D. a-t-elle rempli ces trois fonctions au cours des derniers mois et a-t-elle rempli une fonction prédominante ?

**R.B.** Au cours de notre première année d'existence, c'est surtout la fonction « prêteur » qui a prédominé... Il fallait être prudent. Nous avons cependant joué un rôle « conseil » auprès des gens qui communiquaient avec nous... Nous avons également joué un rôle « conseil » auprès de certaines institutions du mouvement coopératif... auprès de certaines unions régionales, par exemple... En 1975, nous jouerons un rôle « d'investisseur »...

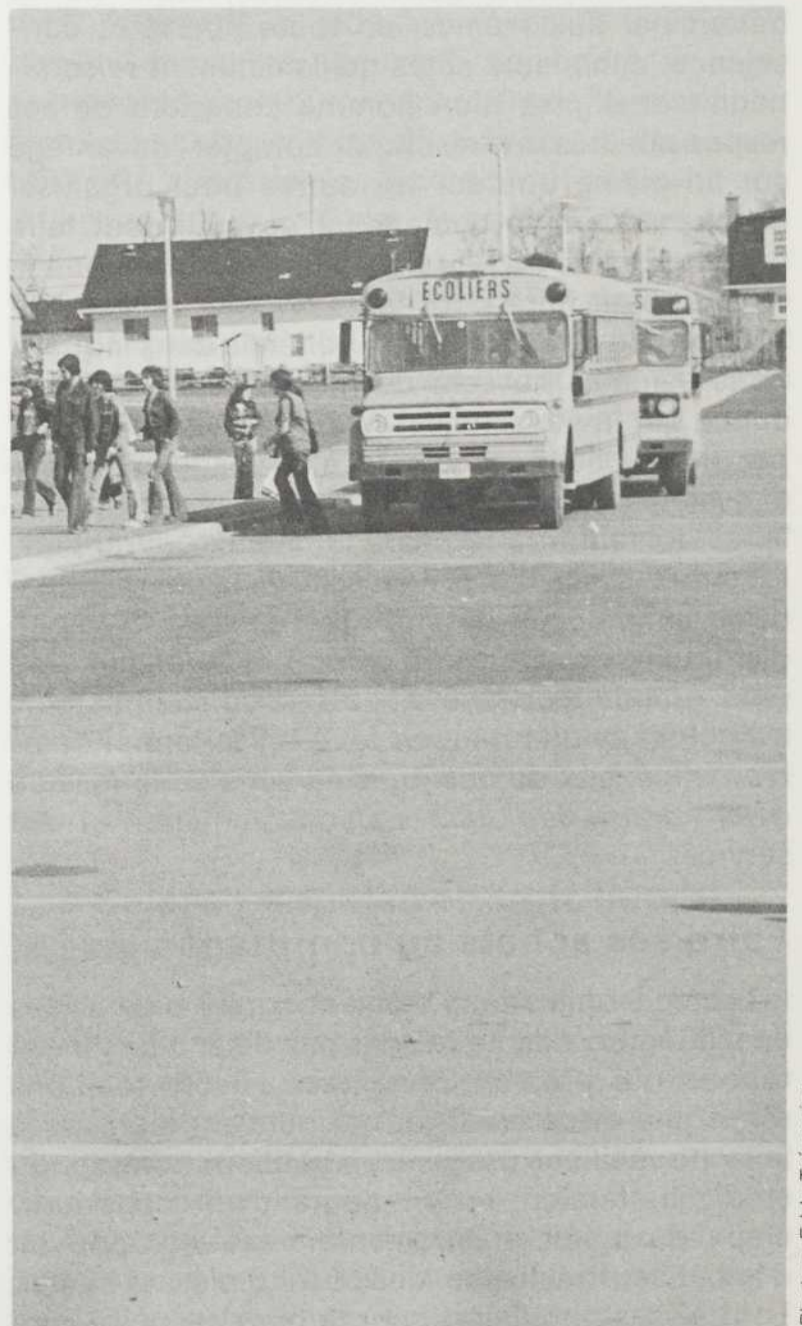
**R.D.** Dans une entrevue que vous accordiez, en 1973, à la *Revue Desjardins*, ainsi que dans votre dernier rapport annuel, vous parlez de « régionalisation ». Comment avez-vous réussi à régionaliser l'action de S.I.D. et comment concevez-vous le phénomène « régionalisation » ?

**R.B.** Nous avons régionalisé notre action dans le domaine des prêts... En fait, nous avons accepté des requêtes de prêts provenant de toutes les régions du Québec, sauf l'Abitibi... Nous n'avions d'ailleurs pas reçu un nombre important de requêtes de cette région... Nous avons répondu affirmativement aux requêtes qui pouvaient satisfaire nos critères... (N.D.L.R. Pour chacun des dossiers étudiés, on analyse les états financiers de l'entreprise, on évalue sa gérance et on étudie le marché desservi par l'entreprise).

**R.D.** Les unions régionales contribuent financièrement au développement de S.I.D. Est-ce que les unions régionales devraient contribuer davantage au développement de S.I.D. ?

**R.B.** Une augmentation de la contribution financière des unions régionales supposerait que ces institutions aient plus de ressources financières

à leur disposition... Si les unions régionales avaient plus de ressources financières à leur disposition, nul doute que S.I.D. est un véhicule intéressant pour elles... Si les contributions financières des unions régionales (\$12 millions, annuellement) augmentaient, nous pourrions nous intéresser à des projets plus importants ou multiplier nos projets actuels...



Photos: Eddy Trépanier



Photo: Eddy Trépanier

**R.D.** Quel est l'état des relations entre le gouvernement du Québec et S.I.D.? Quelle a été votre réaction face à l'attitude gouvernementale dans l'affaire « J.H. Corbeil, de Saint-Lin », entreprise de transport dans laquelle vous étiez prêt à investir?

**R.B.** Les relations entre le gouvernement du Québec et S.I.D. sont bonnes et à distance raisonnable. Nous trouverons des projets où nous collaborerons ensemble... Nous l'avons déjà fait dans le cas de Cabano... Il est, par ailleurs, vrai que nous avons déjà présenté une proposition aux autorités gouvernementales visant à assurer la fabrication de différents types de véhicules de transport au Québec... Nous avons, et très récemment, reçu un accusé de réception... Le dossier n'est donc pas tout à fait fermé...

**R.D.** Est-ce que vous croyez que la loi qui régit S.I.D. devrait être modifiée?

**R.B.** Nous aimerions que le Conseil d'administration de S.I.D. soit élargi pour y inviter des représentants des milieux industriels et commerciaux... Ceci nous permettrait d'élargir notre rayon d'action et de profiter de l'expérience de certains individus dans différents secteurs... Nous aimerions également voir augmenter notre marge de manœuvre en matière d'investissements...

**R.D.** Dans l'entrevue que vous accordiez à la *Revue Desjardins*, en 1973, vous disiez qu'il fallait être prudent tout en étant audacieux. Favorisez-vous encore l'attitude suivante : être offensif pour atteindre certains objectifs précis tout en étant défensif au niveau de l'approche globale?

**R.B.** Nous poursuivons ce cheminement... Certains projets sont actuellement à l'étude... nous visons des objectifs précis tout en étant lucide et prudent.

**R.D.** Vous aviez, à l'origine, défini certains secteurs privilégiés d'activité (alimentation, santé,

transport et communication, loisirs, etc...)? Avez-vous réussi « à faire quelque chose » dans l'un ou l'autre de ces secteurs?

**R.B.** Nous avons étudié une vingtaine de projets différents touchant ces secteurs et certains autres secteurs... Nous n'avons donné suite à aucun de ces projets, mais nous le ferons très bientôt... Nous comptons investir dans le secteur de l'habitation... Nous ne voulons pas devenir majoritaires dans les entreprises où nous investissons...

**R.D.** Quelle est, par ailleurs, la nature des prêts que vous avez consentis?

**R.B.** En ce qui concerne nos prêts, ils varient entre \$30,000 et \$2,000,000. Notre prêt moyen a été de \$100,000. En général, ces prêts ont été consentis dans le but de permettre l'expansion des moyennes et petites entreprises.

**R.D.** Quelle sera l'orientation de S.I.D. au cours des prochaines années?

**R.B.** À court terme, nous estimons que l'orientation donnée à S.I.D., en 1973, devra être la même jusqu'en 1976... Nous réviserons alors nos objectifs en nous référant à l'expérience passée... Actuellement, nous ne voulons pas changer notre orientation générale.

**R.D.** Avez-vous eu de la difficulté à recruter un personnel compétent?

**R.B.** Trouver des individus compétents, c'est une difficulté permanente... Nous avons un embryon d'équipe très qualifiée, mais à cause de l'expansion que nous anticipons, nous aurons besoins de cadres expérimentés et compétents...

**Note:** Pour faciliter la lecture du texte, nous avons reformulé certaines phrases. Ce compte rendu n'est donc pas un compte rendu du genre « Journal des débats », i.e. un compte rendu « mot à mot ».

## Susciter la participation des individus . . .



Photo: Information Canada

■ Au cours des années, il m'a été donné de vivre, d'habiter dans quatre pays étrangers, d'en visiter des douzaines d'autres dans quatre continents.

■ Partout où je suis allé, où j'ai habité, j'ai pu constater, comme tout voyageur averti d'ailleurs, que les autorités publiques s'employaient à favoriser le développement économique, industriel et commercial pour et par des autochtones.

■ Que les entreprises étrangères étaient admises, invitées ou tolérées seulement quand un besoin spécifique ne pouvait être raisonnablement comblé par les entreprises du pays. Mais ce n'était là que des exceptions alors que chez nous, cela semble malheureusement la règle.

■ Heureusement plusieurs voix, et non des moindres, se sont élevées récemment contre cet état de choses. Aussi, je n'hésite pas à répéter une suggestion que j'avais le mois dernier devant l'Association des Commissaires Industriels du Québec, soit que les autorités publiques favorisent ouvertement une plus grande participation par la population au développement industriel du Québec en accordant des allègements fiscaux substantiels aux contribuables désireux d'investir au Québec.

■ Cette proposition veut que tout contribuable résidant au Québec devrait pouvoir réduire le montant de son revenu imposable, tel qu'il appert sur sa déclaration de revenus personnels, d'une somme égale au coût d'obligations industrielles spéciales qu'il aurait achetées et payées au cours d'une année d'imposition, cette somme ne devant pas excéder le moindre d'un pourcentage de son revenu imposable ou d'un montant maximum fixe.

■ Ces obligations industrielles spéciales seraient émises par des entreprises appartenant à des secteurs industriels ou régions sélectionnés après avoir obtenu une autorisation à cette fin du Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

■ Ces obligations seraient non négociables, non cessibles et non transférables pour une période de dix ans à compter de la date d'émission, mais convertibles à maturité en actions ordinaires qui, elles, ne pourraient être vendues ou cédées à des non résidents.

\* Extraits d'une conférence prononcée par M. Raymond Beaugrand, en novembre 1974, devant les membres de la Chambre de commerce de Lévis.

# Comment prendre une bonne décision?

## Union régionale de Montréal

■ Près de cent dirigeants et gérants de caisses populaires de la région de l'Outaouais ont participé, en avril dernier, à une session d'étude organisée par la division « Services techniques » de l'Union régionale de Montréal et portant sur « la prise de décision ».

■ Les dirigeants et gérants des caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal participent à ce genre de sessions depuis 1971.

■ Parmi les sujets qui ont été traités lors des sessions antérieures, signalons les sujets suivants: le rôle du dirigeant, les lois et règlements, la préparation et la tenue des assemblées.

■ En 1973-74, les mini-congrès de l'Union régionale de Montréal ont remplacé la tenue des sessions d'étude.

■ En 1975-76, le thème abordé sera probablement « l'analyse financière ».

■ Réunis en ateliers, les participants ont discuté de certains aspects théoriques en faisant référence à des cas concrets.

■ Les sessions d'étude mises de l'avant par l'union régionale ont lieu dans chacun des dix secteurs de cette union régionale.

■ Les contenus discutés lors des rencontres ainsi que l'organisation technique sont habituellement sous la responsabilité des divisions « Services techniques » et « Formation ». Les délégués de secteur sont associés à la réalisation de ces sessions d'étude.

■ Les dirigeants et gérants présents ont pu compter sur les services d'animateurs. De plus, certains documents pédagogiques (documents écrits, documents audio-visuels, etc.) sont distribués aux participants.

■ Dans les cadres de la session portant sur « la prise de décision », on a remis aux personnes présentes un document d'une centaine de pages (« Le dirigeant d'aujourd'hui... un preneur de décisions ») et on a fait visionner à ces mêmes personnes un montage audio-visuel consacré aux « preneurs de décision ». Ce montage audio-visuel d'une durée de 45 minutes a été réalisé par une équipe de Radio-Québec en collaboration avec les responsables de l'Union régionale de Montréal.

■ Ces sessions d'étude se déroulent habituellement dans un secteur donné. Elles permettent donc aux dirigeants et gérants du secteur de se rencontrer et de discuter de certains aspects de leur tâche. Elles permettent aussi aux dirigeants, gérants et membres du personnel des caisses populaires de rencontrer différentes ressources de l'union régionale.

■ Lors de la session d'étude qui s'est déroulée dans la région outaouaise, M. François Leclerc représentait la direction de l'Union régionale de Montréal. Les animateurs et les organisateurs de la session étaient de l'union régionale. Toutefois, le délégué du secteur, certains dirigeants locaux ainsi que certains membres du personnel des caisses populaires ont collaboré à la réalisation de la session.

## Analyse des problèmes et prise de décision\*

### Analyse du problème

1. Établir la situation (faits, phénomènes, etc.).
2. Identifier les problèmes (comparer « ce qui est par rapport à ce qui devrait être », tenir compte de l'urgence, de la gravité et de la tendance à s'amplifier ou non du problème).
3. Spécifier le problème (nature, étendue, etc.).
4. Déterminer les causes (toutes les causes, mais aussi la « cause réelle », celle qui peut expliquer tous les faits).

### Les critères de la décision

1. Définition des objectifs (généraux ou spécifiques).

2. Inventaires des ressources (humaines, financières, matérielles, etc.).

### Les solutions possibles

1. Recherche systématique d'information sur les solutions possibles.
2. Rassembler les données de l'expérience.
3. Recherche d'idées nouvelles.

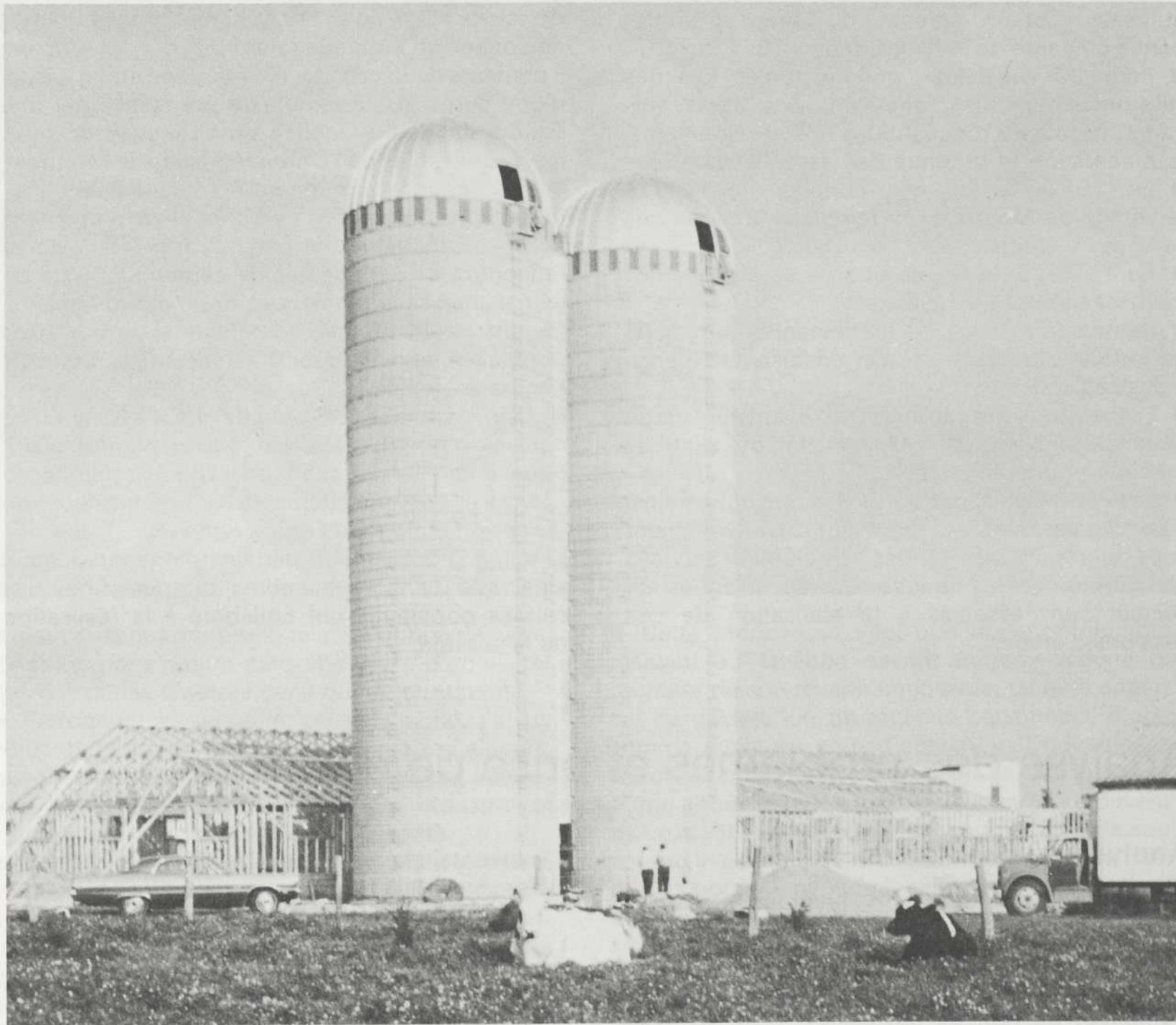
### La décision finale

1. Déterminer les meilleures solutions (confronter les solutions possibles aux critères de décision).
2. Évaluer les inconvénients ou les risques.
3. Prendre la décision finale.

(\*) Synthèse établie à partir du contenu d'un document publié par L'Union Régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins (« *Le dirigeant d'aujourd'hui... un preneur de décisions* », Service Conseil, Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, Montréal, janvier 1975, 95 p.).

U.R. de Joliette

## Les Fermes Collin et le mouvement coopératif



### Les Collin

■ **1967** Alphonse Collin et ses quatre fils sont agriculteurs, à Saint-Esprit, dans la région de Joliette.

■ Ils font face à certaines difficultés relatives, entre autres, à la transmission des biens et à la nécessité de rationaliser l'exploitation de leur ferme.

■ **1975** Alphonse Collin et ses fils exploitent leur ferme (500 arpents).

■ Leur entreprise évaluée à \$150,000 (1967) est aujourd'hui évaluée à \$700,000.

■ Production principale: industrie laitière (lait de transformation). Transactions avec la coopérative de Granby.

■ *Autres activités*: culture horticole et fruitière (fraises, légumes) pour la vente au détail (kiosque saisonnier et marché de Montréal).

### Union régionale et caisse populaire locale

■ Octavien Charpentier, gérant de la Caisse populaire de Saint-Esprit depuis 9 ans, est un ex-agriculteur.

- Claude Beausoleil, adjoint au directeur de l'Union régionale de Joliette, a plusieurs années d'expérience en matière de formation coopérative.
- En 1965, la Caisse populaire de Saint-Esprit avait 811 membres et un actif de \$588,000.
- En 1975, la Caisse populaire de Saint-Esprit a 1,300 membres et un actif de \$2,940,000.

### Interventions et philosophie

- Dans un milieu agricole, la caisse populaire et l'union régionale peuvent susciter la concrétisation de certaines expériences susceptibles d'améliorer la situation socio-économique des agriculteurs.
- *Interventions*: prêts temporaires, aide-conseil, animation des chefs de file, etc. . . .

### Cas Collin

- En 1967, la famille Collin de Saint-Esprit est à un « tournant » important en ce qui concerne le développement de leur entreprise . . .
- Les Collin sont conscients qu'il est possible de mieux rationaliser leur exploitation agricole.
- Les Collin nouent des liens avec le gérant de la caisse populaire locale et un responsable de l'Union régionale de Joliette.
- On étudie le « dossier Collin » et on réussit progressivement à résoudre certains problèmes (orientation, transmission des biens, prêts à court terme, application d'une charte de compagnie, etc. . . .) et prôner certaines réformes (développement de méthodes de gestion moderne, amélioration du système de comptabilité, démarches systématiques auprès d'offices gouvernementaux, de prêts agricoles ou d'aide aux agriculteurs, meilleure répartition des tâches, abandon de certaines cultures, consolidation, définition des champs d'activité en fonction des aptitudes des membres du groupe Collin, etc. . . .)
- *Actuellement*, les responsables de l'union régionale et de la caisse populaire locale entretiennent encore des liens très étroits avec la famille Collin et continuent de favoriser l'animation du groupe
- Les Collin sont dans une position privilégiée pour faire face aux problèmes actuels du monde agricole. Le groupe Collin est autosuffisant au niveau de la production.



Photo: Information Canada

- Fermes Collin Inc. est une entreprise familiale où certaines valeurs sont privilégiées: travail, ténacité, habileté au travail, innovation, solidarité, participation de tous les membres du groupe (père, fils, épouses, enfants).
- Les Collin ont d'autres activités: transport scolaire, déneigement, etc. . . .

### Présence dans le milieu

- Selon Octavien Charpentier, Fermes Collin Inc. est une expérience intéressante . . . mais l'approche que les Collin ont privilégiée n'est pas nécessairement « la » solution . . .
- Les caisses populaires locales peuvent, dans certains milieux agricoles, jouer un rôle prépondérant au niveau de la concrétisation de certains projets et ce, de différentes manières (animation, information, conseils, prêts « temporaires » au moment où les demandes de prêts gouvernementaux sont à l'étude, démarches auprès d'agronomes, de comptables, de fonctionnaires, etc.).
- Un choix: les agriculteurs québécois s'ingénient à trouver de nouvelles formules d'exploitation agricole (ex: les agriculteurs qui sont propriétaires de fermes potentiellement rentables — \$150,000 à \$500,000) ou ils acceptent d'être à la remorque des « gros propriétaires ».

## Encourager le développement agricole



- Les manifestations organisées par l'Union des producteurs agricoles au cours des derniers mois ont sensibilisé bon nombre de citoyens aux problèmes vécus par les agriculteurs.
- Les autorités des caisses populaires situées en milieu rural ou semi-urbain essaient, depuis 1900, de contribuer au développement agricole de certaines régions du Québec.
- La société québécoise n'est plus une société rurale et l'agriculture n'est plus perçue comme elle l'était autrefois.
- Les agriculteurs font face à de nombreux problèmes: rôle de la technologie, investissements coûteux, absence de relève, spéculation foncière, mise en marché, etc. . . .
- Les caisses populaires rurales si elles veulent réellement être présentes dans leur milieu devront contribuer au développement agricole.
- L'agriculture est un secteur névralgique pour toute collectivité désirant un développement économique global.
- Les caisses populaires situées en milieu rural seront, il n'en faut pas douter, invitées à différents titres à s'associer au développement de leur milieu et à contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique d'agriculteurs, membres de coopératives d'épargne et de crédit.
- Au 30 septembre 1974, il y avait 722 caisses populaires rurales et 133 caisses populaires semi-urbaines sur les 1,261 caisses populaires de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. Les caisses populaires rurales regroupaient 759,894 membres et les caisses semi-urbaines regroupaient 418,668 membres.
- En septembre 1974, l'actif des caisses populaires rurales était évalué à \$974,000,000.

M. B.

Certain  
de leur  
quelqu  
ressour  
d'étudi  
voyons  
milieu  
à l'expé



Certains coopérateurs de la région de la Mauricie s'impliquent de plus en plus au niveau du développement de leurs coopératives d'épargne et de crédit. Les coopérateurs de Saint-Alexis-des-Monts ont vécu, il y a quelques mois, une expérience de participation fort gratifiante. Ce projet a permis de faire l'inventaire des ressources humaines et physiques du milieu desservi par la Caisse populaire de Saint-Alexis-des-Monts et d'étudier les relations « caisse populaire — membres » et « caisse populaire — milieu ». Sur la photo, nous voyons certains coopérateurs de Saint-Alexis-des-Monts discutant du rôle de la caisse populaire dans leur milieu. Des animateurs de l'Union régionale de Trois-Rivières (entre autres, M. Jean Beaulieu) ont participé à l'expérience de Saint-Alexis-des-Monts. (Photo: U.R. de Trois-Rivières)

## Création d'un centre de référence et d'information

Claude Marchesseault

Depuis 1950, les dirigeants de la Caisse populaire de Granby reconnaissent le rôle social et éducatif de toute entreprise coopérative.

Une fois ce principe établi, des efforts particuliers devaient se faire afin de rejoindre le « membre ». C'est ainsi que le gérant du temps, monsieur Henri Payette, secondé par ses dirigeants, élaborait un plan de travail qui a permis la création d'un organe d'information connu sous le nom de *L'Écureuil*.

Destiné au monde scolaire, *L'Écureuil* s'efforçait d'être l'intermédiaire entre les déposants des diverses écoles et créait une certaine émulation parmi les nombreux étudiants.

Depuis ce temps, les dirigeants de la Caisse populaire de Granby ne cessent d'accepter de défrayer les coûts nécessaires à la mise en place de mécanismes susceptibles de favoriser une participation éclairée de la part des membres. Qu'il suffise de mentionner le travail de Roger Gastonguay et l'engagement d'un permanent

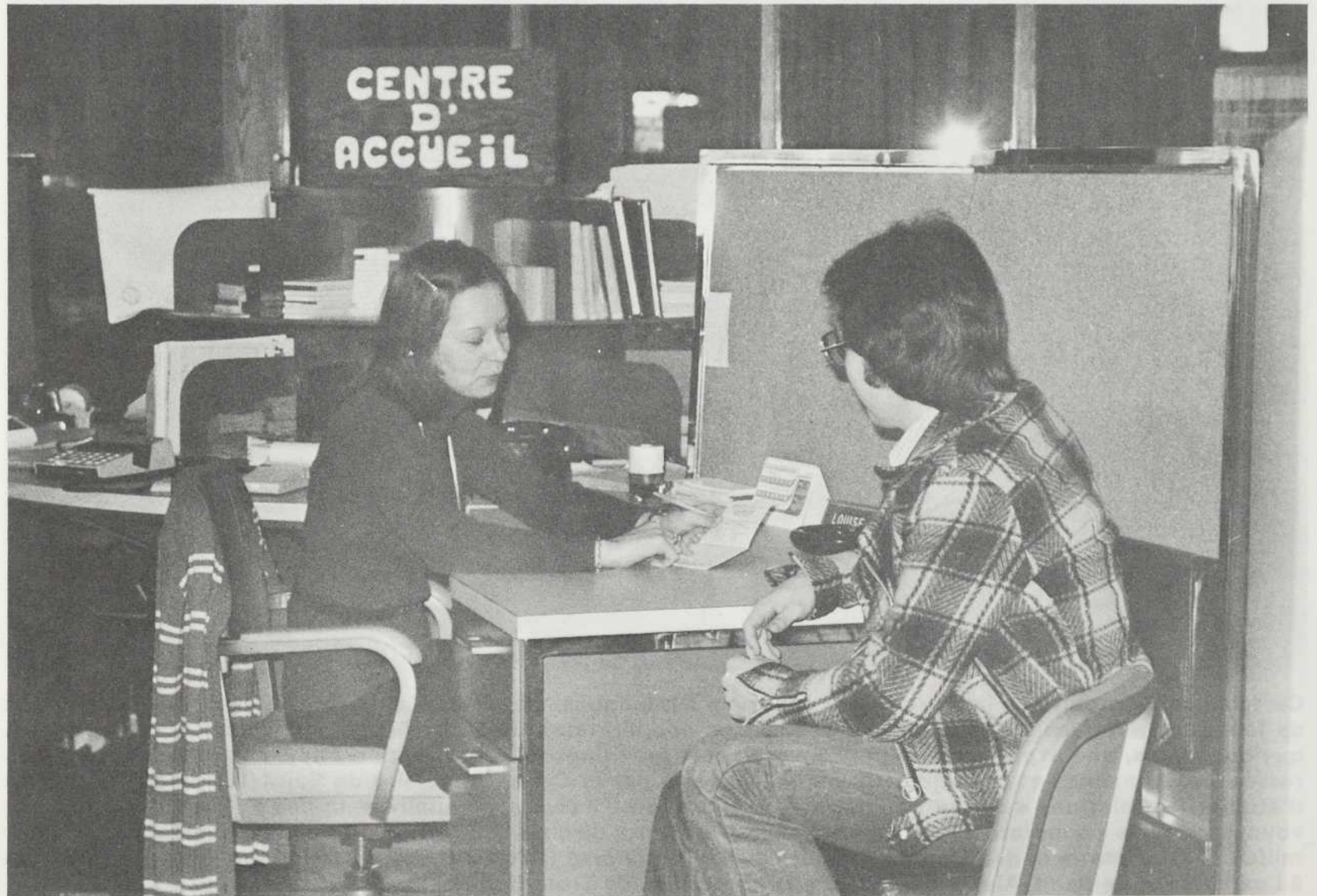
attaché à l'éducation des membres ainsi qu'à la promotion des caisses scolaires.

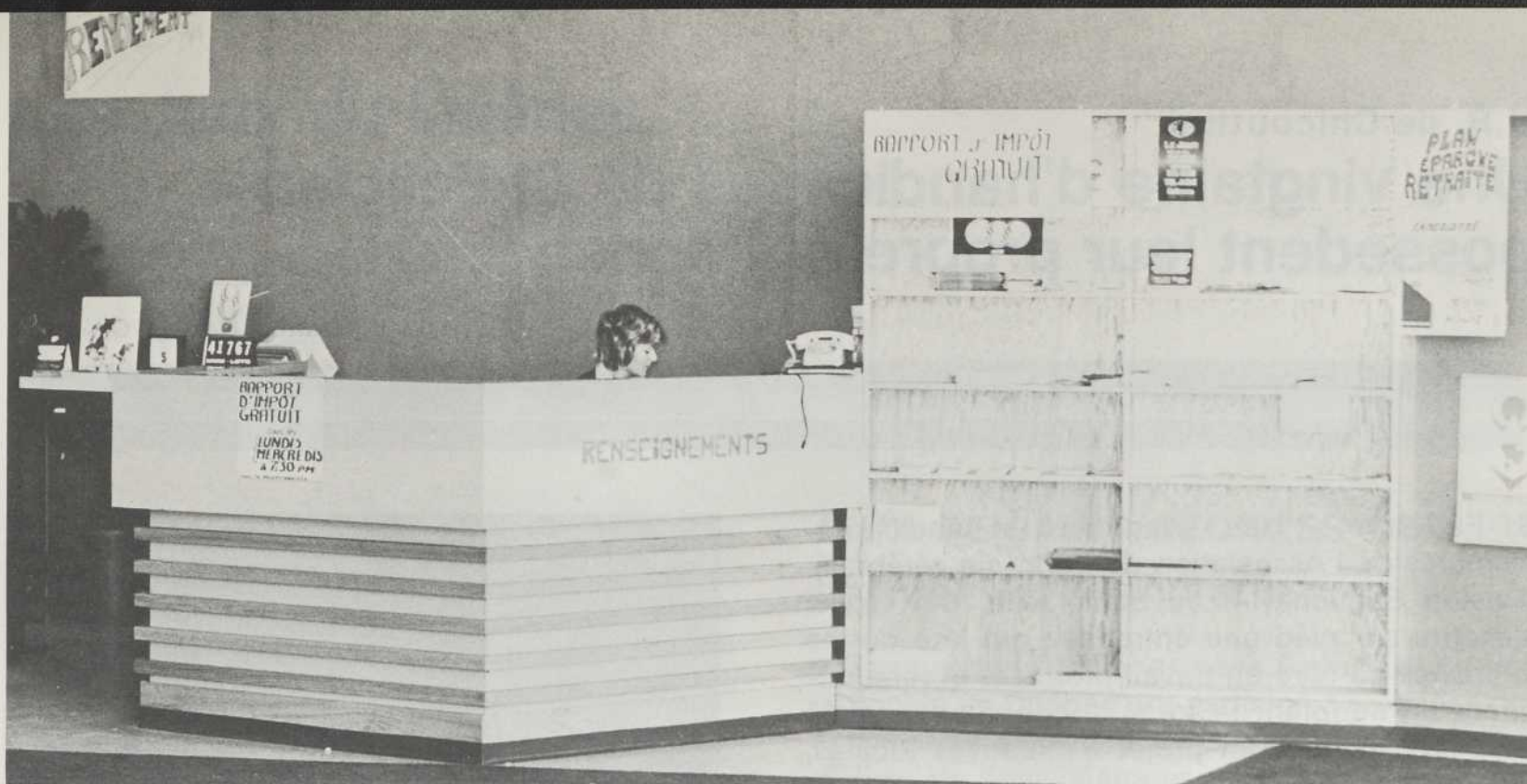
Les initiatives de Denis Lacroix, Denis Martel et de Marcelle Léger-Alston, par la suite, furent nombreuses et concluantes.

Parmi ces expériences, mentionnons les suivantes: distribution de journaux et brochures à domicile, émission de messages diffusés à l'intérieur du local, rencontres d'anciens et nouveaux membres, création d'un comité d'animateurs, analyse du comportement des membres, réalisation de congrès étudiants, création de coopératives étudiantes, création de comptoirs étudiants, création d'un service de conseillers en économie familiale, etc. . . .

### Revalorisation du rôle de la caisse pop

Toutes ces activités ont fait que l'on a défini de plus en plus la caisse populaire comme une école de prévoyance, d'économie, d'épargne et





d'apprentissage au crédit. La Caisse populaire de Granby avait à cœur, non seulement de protéger les épargnes qui lui étaient confiées, mais elle avait aussi à cœur de prendre des mesures susceptibles d'amener effectivement les familles à bien s'administrer.

M. Henri Payette disait dans son rapport du 25<sup>e</sup> anniversaire: « Le conseiller en économie familiale de la Caisse populaire de Granby est à la disposition des familles. Il veut les aider à résoudre leurs problèmes financiers, à mieux équilibrer leur budget et les conseiller dans l'administration de leur foyer. »

### Un centre de référence et d'information !

En janvier 1975, M. René Authier, président du Conseil d'administration de la Caisse populaire de Granby, réaffirmait le désir de toujours mieux informer les membres et non-membres. Il annonçait que la caisse populaire voulait se donner de plus en plus un caractère social, en transformant le service d'information et d'éducation en un « Centre de référence et d'information ».

Pour M. Authier, cette nouvelle orientation correspondait aux vœux des membres, exprimés lors des récents congrès, tant au plan provincial qu'au niveau de l'union régionale.

En fait, c'est dans une perspective de développement et d'intégration à la vie du milieu que le Conseil d'administration a accepté les budgets nécessaires pour réaliser un tel projet. Un permanent assurera la continuité de ce nouveau service qui s'inscrit dans la tradition de gestes déjà posés et des décisions prises antérieurement.

Le responsable du projet, M. Yves Steinmetz, s'associera une ou des « personnes-ressources » à titre de consultants à temps partiel. Ce ou ces consultants pourront être des professionnels de la santé, des loisirs, du droit, du monde du travail ou de certains autres secteurs...

### Informer la communauté

M. Gérard Cadotte, directeur de la caisse, justifie, quant à lui, l'existence de ce service en rappelant que les membres définissent de plus en plus la Caisse populaire de Granby comme un carrefour d'information. Pour M. Cadotte, le travail des pionniers a comme conséquence que la caisse populaire est perçue comme une institution préoccupée par l'ensemble des problèmes intéressant les membres. Selon lui, le rôle de la caisse populaire dépasse la cueillette d'argent et l'émission de crédit. La caisse populaire doit répondre à des besoins personnels et tendre « vers le collectif ». En fait, pour M. Cadotte et M. Steinmetz, le *Centre de référence et d'information* peut se comparer à l'assemblée générale annuelle: il s'agit d'un point de rencontre où les membres échangent et s'informent sur les sujets qui les préoccupent.

### Reprendre l'expérience ailleurs

Lorsqu'on demande à M. Steinmetz si l'expérience actuelle peut être reprise ailleurs, celui-ci nous dit qu'il est impérieux que les caisses populaires remplissent pleinement leur rôle d'agent de changement.

Selon lui, c'est grâce à une information éclairée que les membres et la population se développeront et s'engageront dans un processus de changement. M. Steinmetz note que le membre est très influencé par l'image que la caisse populaire projette et que présentement, toutes les entreprises qui travaillent sur le plan social sont avantagées.

Toujours selon M. Steinmetz, ce service doit être offert non pas dans une perspective d'endoctrinement, mais dans une perspective d'intégration progressive à la communauté desservie par la caisse populaire.

U.R. de Chicoutimi

## Une vingtaine d'handicapés de St-Félicien possèdent leur propre entreprise

Denise Boutin-Grégoire

**St-Félicien** — Une vingtaine d'handicapés, membres de l'Association de Paralyse cérébrale, division Saguenay – Lac Saint-Jean, ont réussi à mettre sur pied une entreprise qui leur donne la chance de faire un travail productif et rémunérateur en adoptant la formule coopérative. Créé en 1973, grâce à un projet d'initiatives locales, l'Atelier de travail pour handicapés voyait ses espoirs s'envoler lorsque le projet prit fin.

Cependant, en 1974, l'avenir de cette initiative était assuré grâce à une subvention fédérale, destinée à la création de nouveaux emplois ainsi qu'à la mise sur pied d'une entreprise permanente. Après de nombreuses discussions, c'est la formule coopérative qui a retenu l'attention des travailleurs puisqu'elle leur permet de prendre en main leurs destinées.

### De nouvelles perspectives d'avenir

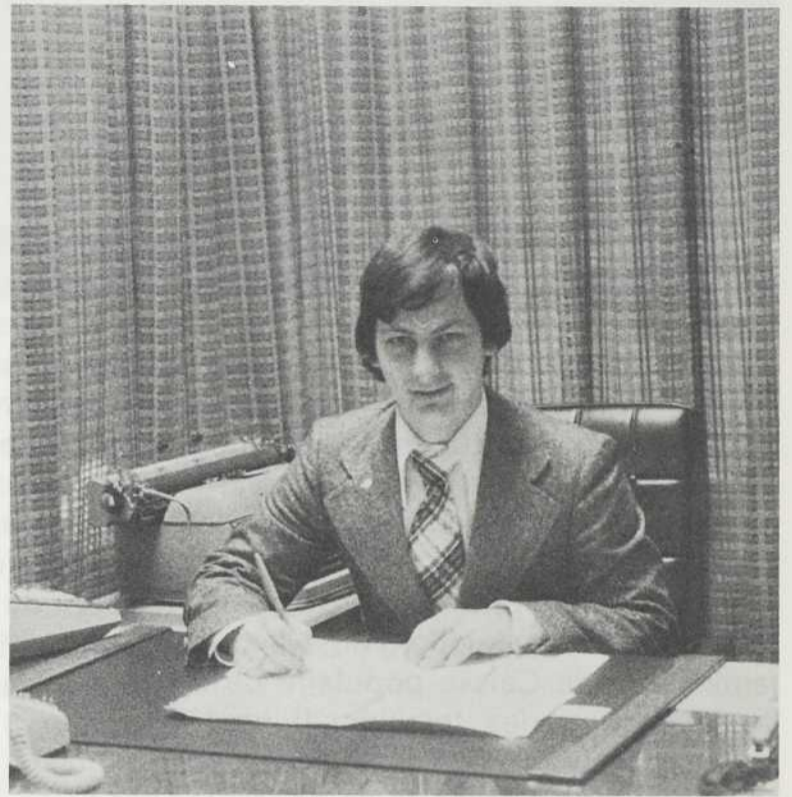
Pour les travailleurs de la Coopérative d'Handicapés de St-Félicien, ce sont de nouvelles perspectives d'avenir qui se dessinent. La plupart des travailleurs en sont à leurs premières armes sur le marché du travail. Selon un des responsables, les handicapés sont heureux de faire quelque chose d'utile et sont vraiment motivés par un travail qui leur permet de gagner leur vie.

L'Atelier fabrique des palettes de formats variables, destinées au transport et à la manutention de produits industriels, tels briques, blocs de béton, caisses en carton et autres. On y fabrique également des balançoires et des tables de parterre.

Le salaire hebdomadaire moyen de l'employé est de \$115.00 par semaine. Cependant, la coopérative a décidé en assemblée générale de prendre sur chaque paie des employés une somme de \$5.00 qui est versée en capita social. De plus, des parts privilégiées ou auxiliaires ont été émises, mais leurs détenteurs n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.

### Apport de la caisse populaire

La Caisse populaire de St-Félicien, par l'intermédiaire de son assistant-gérant, M. Laurent-Paul Chartier, a vraiment assumé son rôle dans l'implantation d'une telle coopérative. La majorité des travailleurs n'était guère sensibilisée au



M. Laurent-Paul Chartier, assistant-gérant de la Caisse populaire St-Félicien, a donné un bon coup de main lors de la fondation de la Coopérative d'Handicapés de cette municipalité.

phénomène coopératif. Des séances d'information ont donc été organisées pour initier les travailleurs à cette formule. De plus, la caisse populaire a fourni de nombreux services d'ordre technique et une aide financière lors des débuts difficiles de la coopérative. Cette somme a d'ailleurs été remise à la caisse populaire.

Enfin, la coopérative peut compter sur le support de la caisse populaire qui n'hésite pas à répondre aux demandes des travailleurs.

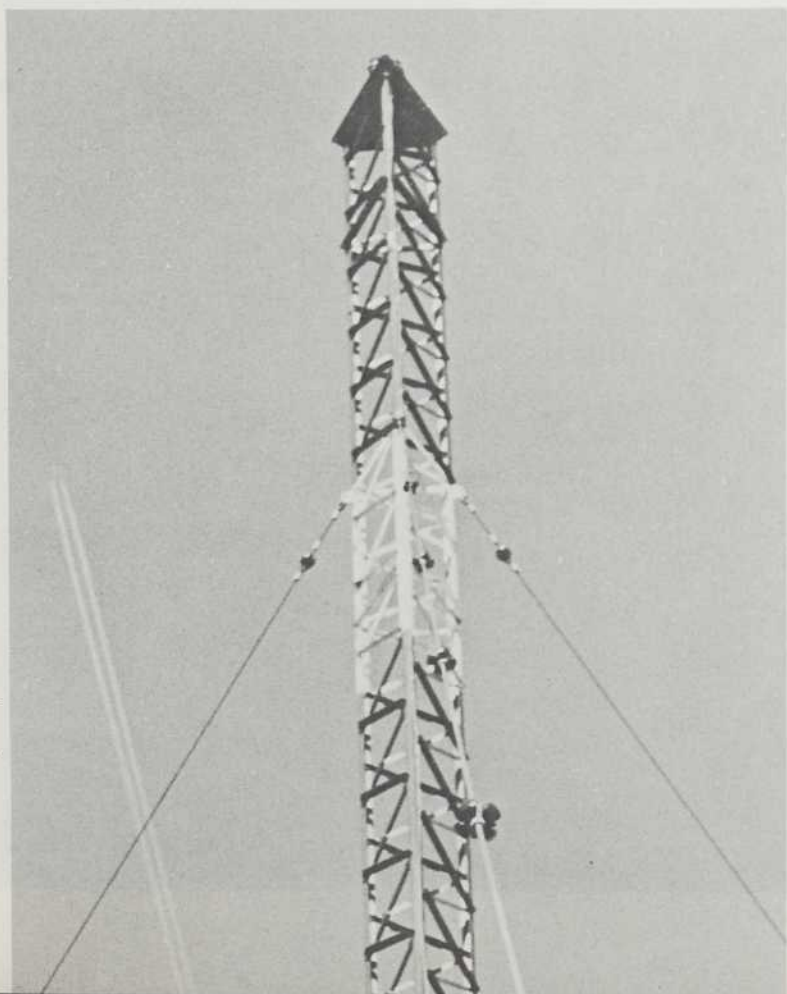
# Les Jeux du Québec

## JEUX DE VALLEYFIELD — Août 1974.

- Quelques mois avant les jeux, des contacts s'établissent entre les responsables des Jeux du Québec et certains coopérateurs des caisses populaires de la région de Valleyfield.
- Les caisses populaires commanditent une série d'émissions radiophoniques hebdomadaires de 30 minutes chacune (« Mieux vivre par le loisir »). Le coût approximatif de cette série d'émissions: \$2,200.
- Les caisses populaires ont constitué d'excellents lieux publics de diffusion des documents d'information concernant les Jeux du Québec.
- Les caisses populaires de la région ont également participé aux activités marquant le centième anniversaire de cette ville. Cette contribution a atteint \$4,500.
- Les gérants, les dirigeants et les membres du personnel des caisses populaires du secteur de Valleyfield (Sacré-Cœur de Valleyfield, Sainte-Cécile, Notre-Dame-de-Bellerive, St-Esprit, St-Eugène, Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Vaudreuil-Soulanges, etc.) et le délégué de ce secteur, M. Jean-Louis Deschamps, ont été invités à participer ou ont participé à la concrétisation de certains projets relatifs aux Jeux du Québec.

## JEUX DE SAINT-GEORGES DE BEAUCE — HIVER 1974

- Les caisses populaires de la Beauce et l'Union régionale de Québec ont participé à certaines des activités se déroulant dans les cadres des Jeux d'Hiver de Saint-Georges de Beauce (ex: exposition artisanale, cocktail-bénéfice, etc...).
- Des ressources humaines de l'union régionale et des caisses populaires locales ont contribué à la réalisation de quelques activités (ex: kiosque d'information, participation à certains comités des Jeux et acceptation de mandats, etc...).
- Contribution financière globale (Jeux de Saint-Georges de Beauce): entre \$3,000 et \$4,000.
- Toutefois, l'union régionale de Québec encourage — *de façon permanente* — la concrétisation d'activités locales ou régionales se déroulant entre les « finales » québécoises.
- Depuis trois ans, l'Union régionale de Québec est en relation avec certains comités de la région de Québec (ex: conseil des loisirs, Jeux du Québec, etc...).
- En fait, l'Union régionale de Québec consacre environ \$4,000 par année pour favoriser la participation des jeunes aux activités locales ou régionales.
- Elle distribue aussi certains documents d'information à l'intérieur des caisses populaires et remet des trophées ou médailles aux jeunes participants.



Les Jeux du Québec  
 Une vingtaine d'handicapés de St-Félicien  
 possèdent leur propre entreprise

Édith Lavoie-Grégoire

## JEUX DE RIMOUSKI — 28 FÉVRIER AU 9 MARS 1975.

- En février 1974, le mouvement des caisses populaires de la région de Rimouski encourage la participation de certains athlètes de la région qui désirent aller aux Jeux d'hiver de Saint-Georges-de-Beauce (ex. : achat de certains vêtements).
- En septembre 1974, au moment où se tient habituellement la Semaine des caisses populaires, l'Union régionale de Rimouski commandite une campagne d'information à la radio. Cette campagne est axée sur la tenue des Jeux du Québec à Rimouski. Le coût de ce projet : \$1,800.
- Des contacts se nouent entre le comité organisateur des Jeux du Québec et les caisses populaires de la région de Rimouski.
- Le Conseil d'administration du comité organisateur des Jeux du Québec à Rimouski demande officiellement à l'union régionale de commanditer certaines activités relatives aux Jeux.
- Les caisses populaires sont invitées à participer à un « cocktail-bénéfice » (\$100 le couvert) et à commanditer un « gouverneur » des Jeux (contribution de \$500).
- L'union régionale sert d'intermédiaire entre les caisses populaires et le comité organisateur des Jeux. L'union régionale se déclare prête à con-

- tribuer pour une somme globale de \$5,000 à \$6,000 à la réalisation des Jeux. Elle invite, par ailleurs, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins à fournir une contribution équivalente. La Fédération décide de fournir \$1,000.
- Une campagne publicitaire bat son plein du 18 janvier au 10 mars à la radio (« capsules d'information », émissions d'information, reportages en direct, analyses, etc.).
- Les caisses populaires ont également commandité une émission télévisée consacrée à l'ouverture des Jeux.
- Ce qu'il faut aussi souligner, c'est que l'union régionale et certaines caisses populaires ont prêté des ressources humaines au comité organisateur des Jeux.
- En fait, plusieurs coopérateurs de la région se sont impliqués individuellement. Signalons le travail de Georges Ross, Monique Parent, Ghislain Paradis, Nicole Desmeules, etc. . . .
- Parmi les caisses populaires qui ont contribué au succès des Jeux, mentionnons les Caisses populaires de : Trois-Pistoles, Bic, Rimouski, de Nazareth, Sainte-Odile, Saint-Robert, St-Yves, Mont-Joli, etc.



Photo: Eddy Trépanier

## JEUX DE TROIS-RIVIÈRES — 14 AU 24 AOÛT 1975.

■ Fin 1974. Des contacts s'établissent entre certains responsables de l'organisation des Jeux du Québec et des représentants de l'Union régionale de Trois-Rivières.

■ L'Union régionale de Trois-Rivières reçoit plusieurs demandes de contributions financières d'organismes du milieu.

■ L'Union régionale décide de participer aux Jeux, mais en tentant de dépasser le stade de la contribution financière.

■ On entend fournir aux jeunes de 10 à 13 ans l'occasion d'assister aux activités se déroulant dans les cadres des Jeux du Québec.

■ Un comité formé de gérants, de dirigeants, de membres du service de l'Éducation est mis sur pied. La responsabilité de ce comité est confiée à Louise Grenier, de l'Université du Québec, à Trois-Rivières.

■ Une campagne de sensibilisation et de consultation est entreprise auprès des 138 caisses populaires affiliées à l'union régionale.

■ Chacune des caisses populaires est invitée à participer — à sa manière — au projet soumis par l'union régionale.

■ Chacune des caisses populaires pourra recruter les jeunes de son territoire, organiser le transport, choisir des moniteurs qui accompagneront les jeunes, etc. . . .

■ Des comités sont mis en place dans certaines caisses populaires.

■ L'union régionale entend non seulement fournir certaines ressources humaines, mais elle commanditera également une campagne d'information et de publicité.

■ La contribution de l'union régionale pourrait atteindre près de \$10,000. Celle des caisses populaires affiliées pourrait atteindre \$15,000.



Photo: Eddy Trépanier

# Les Jeux du Québec et les caisses populaires

Michel Beauchamp

Les Jeux du Québec existent depuis 1972. Selon les auteurs d'un document publié par l'Union régionale de Trois-Rivières, ces rencontres sportives peuvent mobiliser jusqu'à 5,000 jeunes Québécois.

Les caisses populaires de certaines régions du Québec ont collaboré ou collaborent de différentes façons à la réalisation des Jeux du Québec (voir article ci-contre).

En fait, certaines caisses populaires encouragent depuis au moins douze ans le développement des loisirs et des sports sur leur territoire. D'après M. Claude Marchesseault, de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, les caisses populaires affiliées à cette union cherchent à promouvoir la réalisation de certaines expériences de participation depuis 1963. L'initiative des caisses populaires de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe a ensuite été reprise dans d'autres régions du Québec desservies par les caisses populaires.

## De l'O.T.J. aux Jeux du Québec

Au début des années '60, bon nombre d'enfants profitaient des loisirs offerts — bon an mal an — par l'Oeuvre des terrains de jeux de leur municipalité. Très souvent, des bénévoles ou de jeunes moniteurs — recevant une très faible rémunération — animaient les groupes « otéjistés ».

Puis, on assista à une revalorisation grandissante des loisirs et des activités sportives. Quelques administrateurs scolaires et municipaux ainsi que certaines autorités politiques proposèrent des réformes en matière de loisirs et de sports.

Les changements proposés « brisaient » certaines habitudes, obligeaient les preneurs de décision — de tous les niveaux — à rationaliser un tant soit peu leurs interventions et incitaient les personnes intéressées au développement des loisirs et des sports à se doter de structures efficaces à l'intérieur desquelles se concrétiseraient les changements envisagés.

Il apparut bientôt nécessaire de former un personnel qualifié, de faire l'inventaire des ressources humaines et matérielles disponibles dans les différentes régions du Québec et de les utiliser, de fournir une aide financière aux localités prônant le développement des loisirs et des sports, etc.

Il devint aussi question de participation de masse!





Photo: Eddy Trépanier

## Participation, sports et loisirs

Comme ce fut le cas au moment de la « réforme scolaire », les citoyens du Québec furent invités à s'impliquer au niveau du développement des loisirs et des sports.

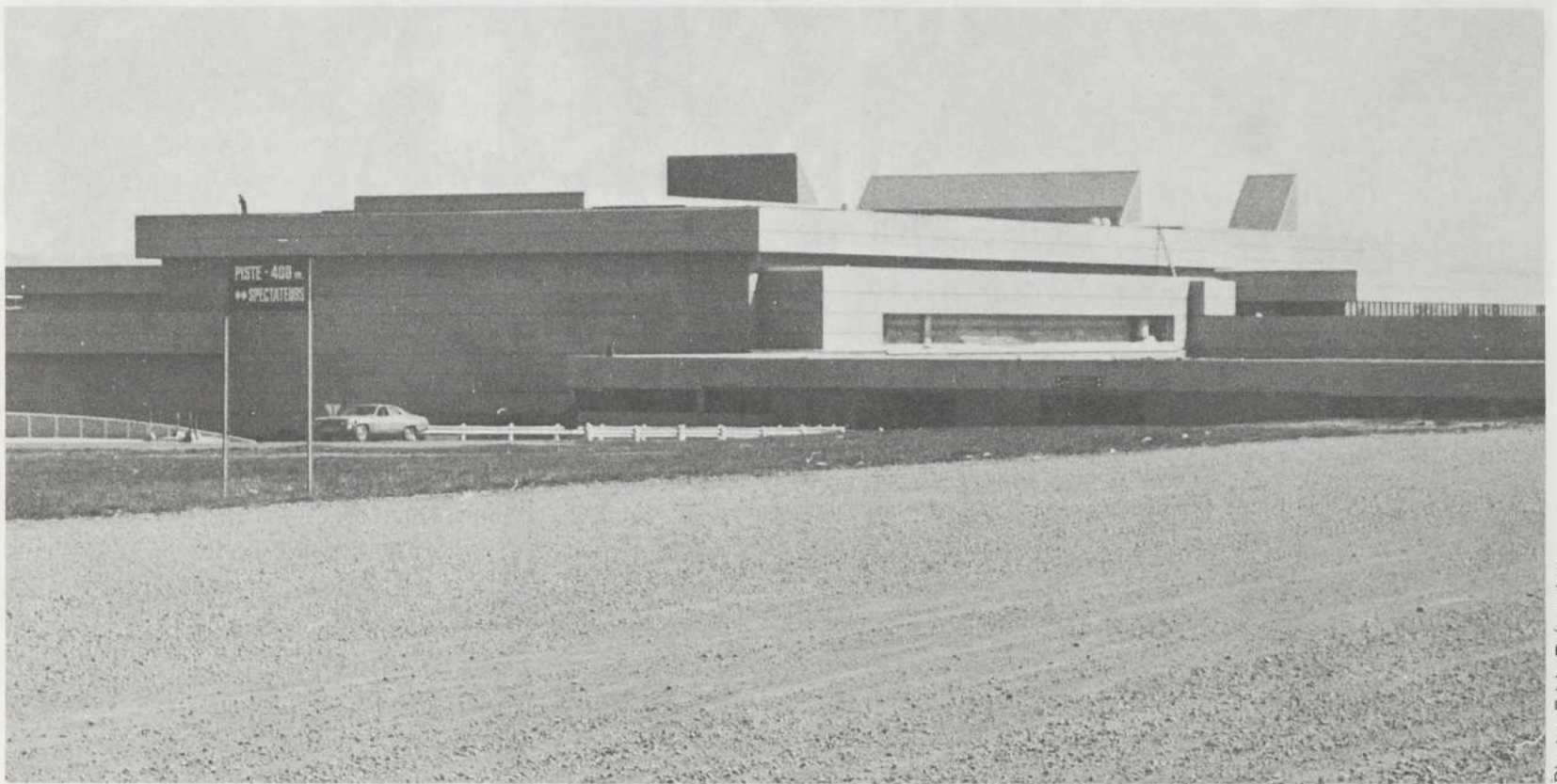
Cette invitation s'inscrivait dans un mouvement beaucoup plus vaste favorisant la participation et la consultation des gens. Mentionnons les demandes provenant de certains milieux étudiants, les souhaits formulés par certains groupes de travailleurs désireux de « participer » à la gestion des usines, les efforts de consultation de certains patrons qui, au nom de l'efficacité et de la concertation, cherchaient à obtenir la participation des employés, etc.

Bien sûr, la « participation » n'a pas été inventée au cours des dernières années. Même si les gens du Québec ne parlaient pas comme tel de « participation », ils réalisaient certains projets collectifs. Que l'on songe seulement aux fameuses « corvées »!

Toutefois, il faut bien avouer que les citoyens du Québec se mirent à parler — eux aussi — de participation et qu'ils commencèrent à véhiculer certaines valeurs rattachées à la participation au sein des mouvements, associations ou organismes dont ils étaient membres. Ces discussions débouchèrent sur une réflexion plus large. On aborda des problèmes telles la démocratisation des organisations, la nécessité de la concertation, etc.

C'est dans les cadres de ce vaste débat sur la participation, qu'on aborda, entre autres, la question de la démocratisation des loisirs et des sports au Québec.

La création du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports, la mise sur pied d'organismes de coordination locaux ou régionaux, le prestige croissant de certaines institutions d'enseignement formant un personnel qualifié (ex. : Pavillon d'éducation physique et des sports de l'Université Laval, département de Récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, certains collèges où l'on offre l'option « Techniques de



PEPS

Photo: Eddy Trépanier

loisirs », etc.), l'intérêt des media d'information pour les activités récréatives et sportives, l'organisation de sessions d'étude pour les moniteurs ou instructeurs bénévoles et l'engagement de conseillers techniques compétents sont des faits témoignant des changements et du renouveau qui se produisent ou se sont produits dans le monde des loisirs et des sports, au Québec.

Notre perception des activités sportives et récréatives a évolué. Le développement des loisirs et des sports n'est pas envisagé comme il l'était, autrefois.

À l'aube, pourrait-on dire, de la civilisation des loisirs, on cherche désormais à susciter le développement des activités sportives et récréatives en tentant de promouvoir la participation des citoyens, et en cherchant à impliquer les organismes communautaires.

### Intérêt pour les Jeux du Québec

Les Jeux du Québec intéressent les jeunes. Ces derniers ont pris l'habitude de participer à certaines des activités prévues dans les cadres de ces Jeux.

Les parents de plusieurs jeunes athlètes connaissent, eux aussi, les Jeux du Québec. Ils en

entendent régulièrement parler. Ils peuvent constater comment leurs enfants sont fiers de participer à ces Jeux et comment ils s'y préparent sérieusement. Certains parents ont même pris l'habitude de se déplacer « pour aller aux Jeux du Québec » et ce, peu importe la région où ils ont lieu.

Cet engouement pour les Jeux du Québec et cette fierté ressentie par les résidents des villes où se tiennent les Jeux méritent d'être encouragés.

En cette période marquée par l'amertume, le cynisme et le désabusement, il est pertinent que les caisses populaires contribuent au plan financier qu'au plan humain à la concrétisation et à la réussite de ces expériences de participation.

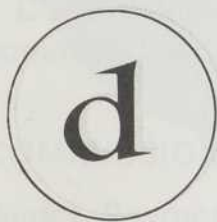
Cela ne veut pas dire cependant, que cette contribution doit être la seule contribution des caisses populaires au développement de leur milieu!

Et les crédits gouvernementaux prévus pour l'organisation des Jeux ne devraient pas empêcher la construction d'habitations à loyers modiques... ou l'instauration d'un réseau de garderies.

Entre le « pain et des jeux » de l'ère romaine... et la civilisation des loisirs, il y a le bon sens, la justice sociale et la participation populaire.

## inter-Caisses

Après les campagnes d'information et de publicité portant sur l'épargne-retraite et l'épargne-logement, le Mouvement des Caisses populaires Desjardins a lancé une vaste campagne d'information et de publicité portant sur Inter-Caisses. Cette campagne a débuté en avril et elle se poursuivra jusqu'à la fin de l'automne.



### L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

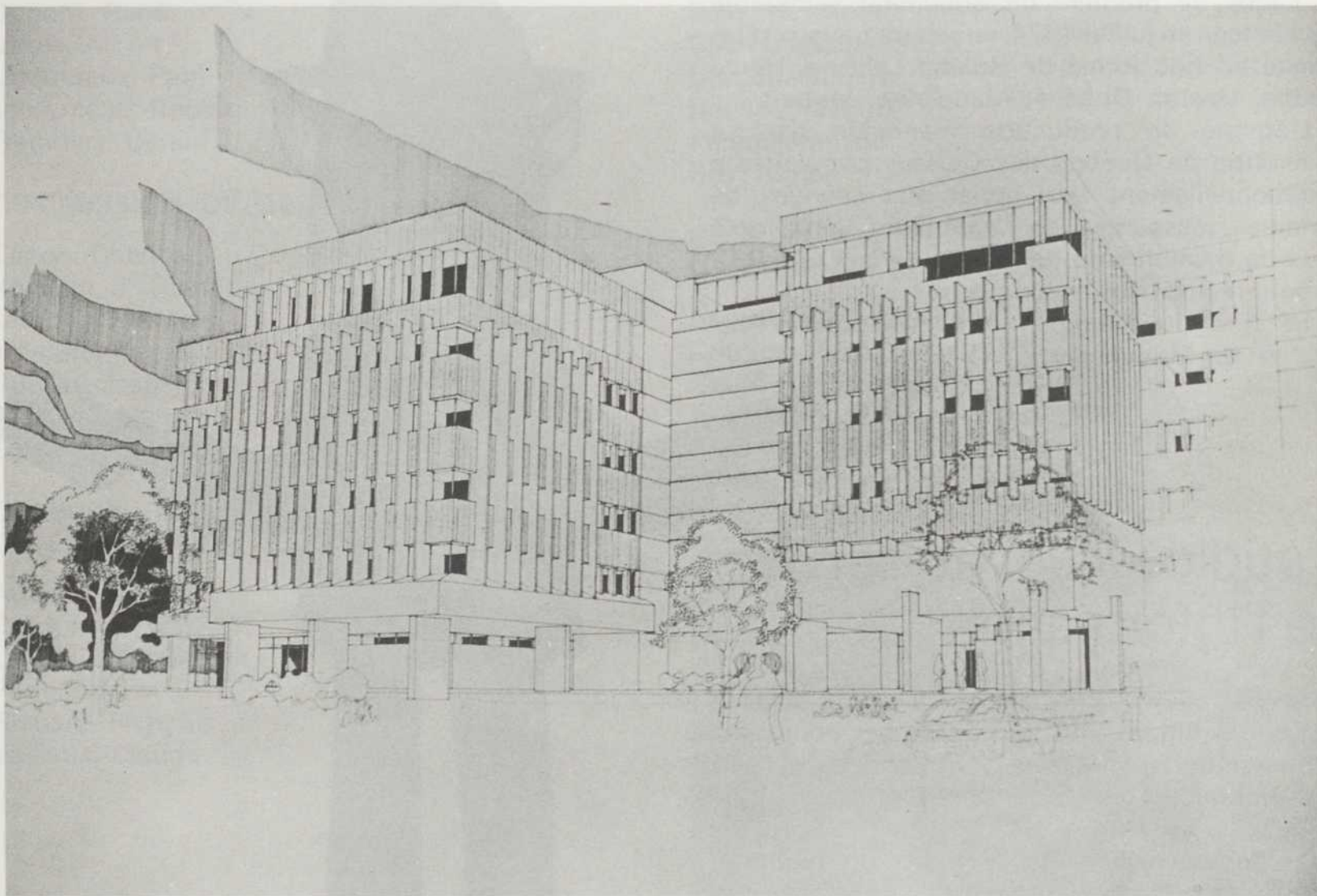


Photo: Eddy Trépanier

Les travaux de construction du nouvel édifice de l'Assurance-Vie Desjardins ont débuté il y a quelques semaines. Le coût de construction de l'édifice est estimé à \$3,000,000 et l'on prévoit terminer les travaux en septembre 1976.

Ces travaux constituent, par ailleurs, une étape importante de l'expansion de l'Assurance-Vie Desjardins.

Ce deuxième module fait partie d'un projet global « qui sera complété en six étapes au fur et à mesure du développement de l'entreprise et de ses besoins en espace ».

L'Assurance-Vie Desjardins compte 300 employés à son siège social et son actif atteint \$138,000,000.

## Un document d'information . . .


- Le document audio-visuel produit par La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins comprend 79 diapositives. La trame musicale et certains effets sonores constituent des éléments importants de ce montage audio-visuel.
- Des documents d'accompagnement (fiches, affiches, etc.) seront produits en fonction des besoins des différents publics qui visionneront le montage audio-visuel.
- Les voix que l'on entend sur la bande sonore sont celles de Marcel Landry et de l'animateur radiophonique, Michel Trahan.
- L'idée de produire un document semblable à été lancée en juillet 1974, suite aux travaux d'un comité ad hoc formé de Roland Lelièvre, Hervé Hudon, Gaston Dubé et Madeleine Joubert.
- L'équipe de production mandatée par La Fédération de Québec des Caisses populaires a occasionnellement fait appel aux services de certaines ressources de l'extérieur — ainsi qu'à ceux de membres du personnel de la F.Q.C.P.D. — pour réaliser certains travaux.
- Le titre du document d'information: « Parlons-en du Mouvement! . . . »

## L'audio-visuel au service de l'information

La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins diffusera un nouveau document d'information portant sur *les activités et les structures* des institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Ce document d'information est un montage audio-visuel qui a été conçu et produit par des ressources de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. Les personnes mandatées pour réaliser ce document étaient Serge Perreault, Majella St-Pierre et Marcel Landry.

Certains groupes de coopérateurs ont déjà visionné ce montage audio-visuel et d'autres coopérateurs — du Québec ou de l'étranger — seront invités à le visionner au cours des prochains mois.



PARLONS-EN  
DU MOUVEMENT

# Membres des commissions du Conseil d'administration

C'est au cours d'une séance régulière du Conseil d'administration de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins que les membres des différentes commissions du conseil ont été nommés.

Conformément à l'article 66 de la Loi des caisses d'épargne et de crédit, le Conseil d'administration forme des commissions, avec mandats spécifiques, en vue de faciliter son travail par une répartition des tâches entre les administrateurs, de bénéficier des connaissances particulières de ceux-ci et d'accroître son efficacité.

C'est habituellement au cours du mois de mars ou du mois d'avril que les membres des différentes commissions du C.A. de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins sont nommés.

## COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Audet, Raymond  
Dupont, René  
Lajoie, Albert  
Lamoureux, Paul  
Létourneau, Robert  
Tremblay, Gérard

## COMMISSION DE GESTION

Cimon, Charles  
Hamelin, J.-Gaudiose  
Laroche, François  
Mercure, Oscar  
Ouellet, Jean-Marie  
Rouleau, Alfred  
Trudel, Henri-Paul

## COMMISSION DE RÉGIE DE L'INSPECTION

Adam, François  
Couturier, Yvan  
Langlois, G.-Octave  
Pilon, Lucien  
Richard, François  
Veilleux, Claude

## COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL

Blais, Raymond  
Charbonneau, Paul R.  
Dragon, Gilbert  
Roussel, Gérard  
Parent, Armand  
Roy, Roger

## COMMISSION DE SÉLECTION ET DE MISE EN CANDIDATURE

Bellemare, J.-Roland  
Couture, Jean-Marie  
Gauthier, Clément  
Hébert, A.-Hervé  
Lapointe, Roland  
Ménard, Lionel

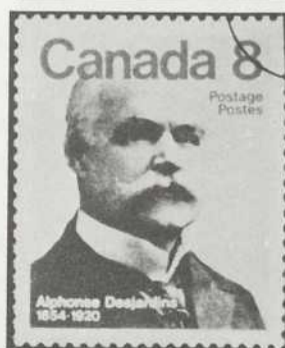


■ MM. Jean-Marie Ouellet, J. Gaudiose Hamelin, François LaRoche et Me Charles Cimon ont été respectivement réélus par scrutin secret, tel que prévu par les règlements, président du Conseil, 1er et 2e vice-président et secrétaire de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

■ Il a été convenu que dorénavant un administrateur ne pourra à la fois conserver son poste et fournir à la Fédération. lui-même ou par ses associés, des services professionnels rémunérés, sous forme d'honoraires ou autrement. Cette politique a pour but d'éviter toute possibilité de conflit d'intérêt et s'inspire des exigences de l'éthique professionnelle.

■ Le rapport sur la recherche concernant les investissements du Mouvement des Caisses populaires Desjardins a été déposé et étudié lors d'une réunion du Conseil d'administration. Les Unions régionales et les Institutions ont été invitées à en prendre connaissance et à faire connaître leurs commentaires.

■ Radio-Québec a commencé à tenir des audiences publiques. On veut ainsi connaître le points de vue de la population de chaque région sur l'orientation, la programmation et l'organisation de Radio-Québec. Les Unions régionales sont invitées à participer à des audiences pour y faire connaître leurs vues. La Fédération fournira un support aux Unions régionales, afin de faciliter la qualité de cette opération.



**Un timbre commémoratif a été récemment émis par le Gouvernement fédéral en hommage au fondateur des caisses populaires, Alphonse Desjardins.**

■ Monsieur Jean-Marie Ouellet a été élu président de la Société d'Investissement Desjardins. Monsieur François Richard en a été élu administrateur, suite aux indications fournies par les administrateurs de la Fédération provenant de l'Union Régionale de Montréal.

■ La rencontre internationale d'octobre prochain, sur la coopération d'épargne et de crédit bénéficiera d'une subvention de \$30,000 de l'Agence Canadienne de Développement International, pour permettre à des personnes de pays en voie de développement d'y participer.

Il vous intéressera peut-être de connaître le nom des personnes-ressources qui ont accepté de participer à la rencontre. Ce sont :

MM. Shinkicki Katayanagi	Japon
Tadeusz Kowalak	Pologne
Heran Schiffgen	Allemagne
Yvan D. Alphonse	Suisse
Dr A. Edelmann	Suisse
Henri Desroche	France
Roger Kérinec	France
Pierre Lacour	France
Théo Braun	France
Alain Dabiré	Haute-Volta
Amadée Nagapen	Île Maurice

■ La 6e Semaine de la Caisse Pop du 12 au 18 octobre prochain, aura pour thème: Ouvert à l'avenir par un retour aux sources. Il s'agit d'un sujet qui nous situe en plein dans l'esprit du 75e Anniversaire. Le matériel de promotion est déjà disponible.

■ Le président adressera sous peu une lettre au ministre des Finances du Québec, monsieur Raymond Garneau, en relation avec l'annonce de l'intention du gouvernement de charger une prime aux Caisses populaires pour les coûts de la régie de l'assurance-dépôts. Il y sera clairement indiqué que nous ne sommes pas prêts à accepter cette mesure sans que nous ayons pu, au préalable, expliquer notre point de vue. Une telle taxe ne sera pas sans avoir, cela va de soi, des incidences sérieuses sur notre Mouvement; il nous faut donc les évaluer. À cet effet, un groupe de travail a été constitué, avec mandat, entre autres :

- De rappeler les mécanismes mis sur pied par le Mouvement des Caisses populaires Desjardins pour protéger les dépôts de ses membres.
- De calculer le coût de la taxe préconisée.
- D'évaluer des incidences autres que financières face à cette politique.
- De suggérer, s'il y a lieu, des hypothèses de rechange.

■ Comme on le sait, la loi des Banques sera amendée en 1977. Plusieurs travaux ont été entrepris au niveau de la Banque du Canada, du Ministère des Finances, du Conseil Économique du Canada, des banques à charte et des institutions para-bancaires pour en arriver à faire des suggestions au Ministre des Finances sur les modifications qui devraient être apportées à la loi régissant les banques à charte. Comme par le passé, le Mouvement des Caisses populaires Desjardins ne peut rester indifférent aux conséquences que peut avoir une telle loi sur ses opérations. À cet effet, un groupe de travail a été constitué, avec le mandat suivant :

a) Évaluation de la compétition croissante entre les différentes institutions financières et incidences sur les Caisses populaires.

b) Implications de la législation bancaire sur cette compétition.

c) Interrogations face au mode de paiement de l'avenir.

d) Identification de nos préoccupations en fonction de la nouvelle législation bancaire.

e) Établissement de liens avec le comité bancaire de NACCU pour connaître leur point de vue sur le sujet.

f) Préparation d'un mémoire devant être présenté au Ministre des Finances et faisant état des préoccupations du Mouvement des Caisses populaires Desjardins (ce document pourrait être préparé conjointement avec NACCU, s'il y a lieu).

## Publication d'un ouvrage sur les débuts des caisses populaires

M. Yves Roby, professeur d'histoire à l'Université Laval, entend publier un volume traitant des débuts des caisses populaires. Le titre de l'ouvrage : *Les caisses populaires / Alphonse Desjardins 1900-1920*.

Dans son volume, M. Roby décrit les conditions socio-économiques qui prévalaient au Québec au début du vingtième siècle et y situe l'œuvre d'Alphonse Desjardins.

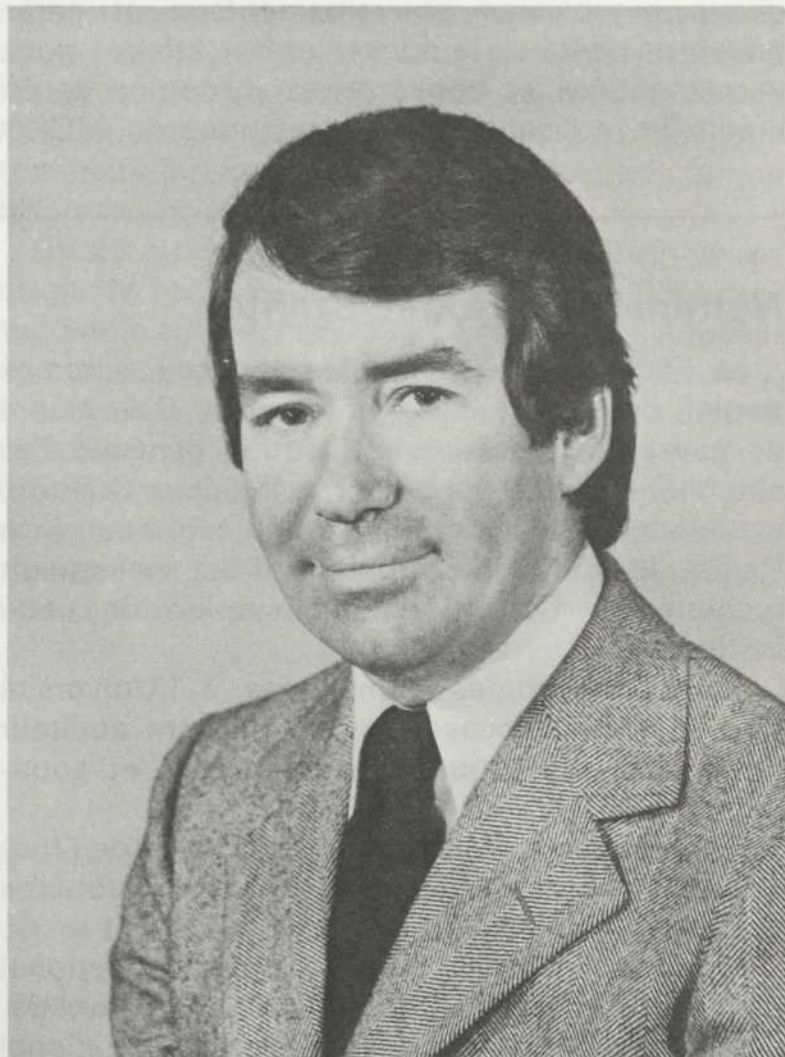
La publication de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre des activités du 75e anniversaire Desjardins.

### Éléments biographiques

M. Yves Roby a poursuivi des études universitaires à l'Université Laval (1959-62), à la Sorbonne (1962-64) et à l'Université Rochester (1964-65). Il détient une Licence en Lettres (histoire) de l'Université Laval et un Ph.D. (histoire) de l'Université Rochester.

M. Roby a publié, seul ou en collaboration, *Les États-Unis et la Confédération, Histoire économique du Québec 1851-1896* et *Alphonse Desjardins et les caisses populaires (1854-1920)*.

Il publiera prochainement aux Presses de l'Université Laval un volume d'environ 300 pages intitulé *Les Québécois et les investissements américains, 1918-1929*.



M. Yves Roby

# Création de nouvelles fonctions à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins

## Nomination: André Morin

L'accroissement constant de relations avec les gouvernements du Québec et du Canada en raison de la multiplicité des sujets où nous sommes impliqués, et la nécessité de maintenir des relations plus suivies avec les différentes fédérations de caisses d'épargne et de crédit, autant au Québec qu'à travers le pays, nous ont amenés à créer une nouvelle fonction: Conseiller aux affaires gouvernementales et coopératives d'épargne et de crédit.

Cette fonction, rattachée au président, consistera entre autres à suivre l'évolution des diverses législations pouvant affecter directement ou indirectement les activités des Caisses populaires, des Unions régionales et des Institutions, à agir comme conseiller dans l'élaboration des divers dossiers soutenant nos démarches auprès des gouvernements et dans les rencontres avec leurs représentants.

En plus de coordonner les relations du Mouvement des Caisses populaires Desjardins avec les divers organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, le conseiller aux affaires gouvernementales et coopératives d'épargne et de crédit devra coordonner les relations du MCPD

avec les autres groupes de caisses d'épargne et de crédit et, à cet effet, verra à l'élaboration des dossiers nécessaires, à leur acheminement, et devra en suivre l'évolution.

Pour favoriser une meilleure articulation et une plus grande efficacité de nos relations avec les groupes concernés, il va de soi que toute démarche ou toute information pertinente devra être communiquée à la personne occupant ce poste. Monsieur André Morin en sera le titulaire.

Après avoir poursuivi des études à l'Université de Montréal, il a obtenu une maîtrise en Sciences économiques et une licence en pédagogie. À l'emploi du Mouvement des Caisses populaires Desjardins depuis 1957, il a participé à l'organisation de services et a dirigé d'importantes études qui lui permettront, sans aucun doute, de remplir aujourd'hui ses fonctions avec beaucoup de compétence et d'expérience. Il faut souligner que, dans le passé, il a été associé à la plupart des grandes négociations que nous avons eues avec les gouvernements.

Même si Monsieur Morin a démissionné en tant que directeur-Études et Statistiques, il continuera d'être associé à certains travaux de recherche auxquels il a l'avantage d'être familier.

## Nomination: Roger Stanton

La Fédération a retenu les services, à temps partiel, de monsieur Roger Stanton, C.A. à titre de conseiller spécial à la direction générale Recherche et Développement. Monsieur Stanton, actuellement à la retraite, a été régisseur à la Régie des Rentes du Québec. Il est maintenant membre du Conseil d'administration de cette institution.

Après des études complétées à l'Université McGill, il fut successivement assistant auditeur de la Province, sous-ministre adjoint et sous-ministre du Revenu.

Il a également été membre du Conseil de l'Institut des comptables agréés, et trésorier du même organisme.

Monsieur Stanton a aussi été président national de l'Institut d'Administration publique du Canada, membre du Conseil d'administration de la National Tax Association des États-Unis ainsi que du

bureau des gouverneurs « Saskatchewan Administration Foundation Board ».

Durant plusieurs années, il fut chargé de cours à la Faculté de Commerce de Laval, sur des sujets concernant les « finances publiques ».

À titre de représentant et conseiller technique de la province de Québec, il a participé à maintes réunions des gouvernements fédéral et provincial, et fut délégué par le Québec au XIIe congrès de l'Institut des Sciences Administratives tenu à Vienne, Autriche.

Notons également que monsieur Stanton agit à titre d'aviseur technique auprès de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. (Commission Tremblay).

# La Caisse populaire de Lévis un projet d'aventurier?

Gilles Beaulieu\*

Qui aurait cru, à Lévis, qu'un jour, Alphonse Desjardins, le petit sténographe d'Ottawa, parviendrait à fonder sa caisse populaire? Bien peu de gens en réalité. Pour plusieurs, Desjardins était un «toqué», un «rêveur». Il avait une marotte. Il parlait de son projet à qui voulait l'entendre, tellement qu'il en devenait «fâcheux». Les gens s'impatientaient, nous révèle Cyrille Vaillancourt, «de toujours lui entendre parler de la même chose, on était fatigué de lui entendre répéter la même idée» (1).

Les obstacles furent nombreux et souvent de taille. Que de fois Alphonse Desjardins a-t-il vu venir le moment du découragement, l'appréhension devant la tâche immense qu'il voulait accomplir: assurer le bien-être de son peuple. La caisse populaire, ce n'était pas pour lui, mais bien pour le cultivateur, l'ouvrier, pour celui qui était dans le besoin. Mais encore fallait-il qu'ils veuillent bien l'accueillir chez eux.

Pour cela, Desjardins n'a ménagé ni son temps, ni son argent. Pour atteindre son but, il se mit «à prêcher l'évangile de la coopération» à tous ceux qu'il jugeait susceptibles d'en comprendre la valeur et les avantages. Cela lui a coûté bien des efforts et bien des peines. Il a dû subir bien des affronts et bien des railleries.

Toutefois, tant de ténacité ne pouvait que produire son effet. Le jour vint où il trouva suffisamment de personnes convaincues pour jeter avec lui les bases de la première caisse populaire. Le 6 décembre 1900, c'était chose faite. Desjardins voyait le couronnement de toutes ses années de labeur: la première caisse populaire en Amérique était née... Restait à la faire fonctionner!

C'est le 23 janvier 1901 que la première caisse populaire ouvrit ses portes.

«Ce jour-là, raconte M. Jean-Marie Gagnon, ancien gérant de la caisse, 12 citoyens se pré-

sentèrent chez Monsieur Desjardins; 11 lévisiens se rendaient ainsi à l'engagement pris lors de l'assemblée de fondation; ils faisaient un premier versement sur les parts sociales qu'ils avaient souscrites, tandis que le douzième s'inscrivait comme sociétaire. Cette première perception rapporta la somme de \$26.40. La première entrée apparaissant dans le «livre de caisse» de l'époque démontre que feu Joseph-Eugène Roy, avocat, après avoir payé la taxe d'entrée qui avait été fixée à dix cents par part, versa un acompte de \$0.10 sur la part sociale qu'il avait souscrite» (2). Très modeste dépôt!...

Lors des assemblées préliminaires à la fondation de la caisse populaire, plus précisément à la deuxième assemblée tenue le 24 septembre 1900, il avait été décidé que le prix de chacune des parts serait fixé à cinq piastres, et que le minimum du versement à être remis sur une telle part serait de dix sous par semaine. Cette mesure fut prise afin d'en faciliter le paiement au plus humble des sociétaires. Si on regarde de près le compte du premier sociétaire, la première part fut souscrite et complètement acquittée seulement après deux ans (3). Peu d'institutions financières, à l'époque, sinon aucune, n'auraient attendu aussi longtemps pour que l'un de ses membres devienne sociétaire à part entière et qu'il soit traité comme tel, entre-temps.

Du 23 au 31 janvier 1901, des 128 signataires du pacte social du 6 décembre 1900, 86 se présentèrent au guichet de la caisse pour y déposer une partie du montant qu'ils avaient souscrit. C'est tout à l'honneur des pionniers de la Caisse populaire de Lévis (4). Aucun des sociétaires fondateurs n'a payé sa part au complet en un seul versement. Tous ont payé leur taxe d'entrée en ajoutant un petit montant de \$0.10 ou \$0.25 sur leur capital souscrit.

(\*) Gilles Beaulieu est étudiant en histoire à l'Université Laval de Québec (maîtrise). Ses services ont déjà été retenus par le service de Documentation de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins

(1) Cyrille Vaillancourt. «Comment M. Desjardins conçut-il l'idée de fonder ses caisses?», dans *Revue Desjardins*, IX, (déc. 1943) p. 183.

(2) Jean-Marie Gagnon. «La Caisse populaire de Lévis», dans *Revue Desjardins*, XVII, 4 (avril 1951) p. 67.

(3) Cyrille Vaillancourt. «23 janvier 1901», dans *Revue Desjardins*, XXVII, 1 (janvier 1961) p. 3.

(4) Jean-Marie Gagnon. Opus cit., p. 67.

Un autre fait significatif des très modestes débuts de la caisse nous est révélé par l'épargne. Le premier dépôt à l'épargne fut fait le 7 février 1901 par un dénommé Raoul Samson. Ce dépôt a été de \$0.05. Ce même homme devait effectuer un second dépôt de \$0.05, le 13 février suivant. C'était également le deuxième dépôt à l'épargne de la caisse. Un troisième fut inscrit le 6 février : Xavier Laflamme déposait \$0.20. De sorte, qu'au deuxième rapport mensuel, Desjardins « avait l'orgueil d'écrire que la première caisse populaire administrait des épargnes au montant de \$0.30 » (5) . . .

Signalons immédiatement que, trop pauvre au début, la caisse populaire eut comme premier local la propre résidence du fondateur, à l'angle des rues Mont-Marie et Guénette. C'est là qu'il percevait chaque soir les modestes dépôts que daignaient bien lui confier les gens de Lévis.

Au commencement, Alphonse Desjardins n'avait pas hésité à se déplacer chez ses amis pour y recevoir leur argent. Mais, peu à peu sa clientèle devenant plus nombreuse, sa résidence étant trop petite et peu fonctionnelle, il lui fallait donc trouver un autre local. C'est alors que la Société des Artisans Canadiens-Français de Montréal, succursale de Lévis, a mis gratuitement à sa disposition son bureau situé sur la rue Bégin. Là, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et samedi, Alphonse Desjardins y fit la perception des dépôts. Il faudra attendre le mois de septembre de l'année 1919 avant que la Caisse populaire de Lévis devienne propriétaire, pour la première fois, d'un local situé à l'angle des rues Bégin et St-Étienne.

La première perception ne rapporta donc que \$26.40, et la première situation financière (fin janvier) accusa un total de \$242.80. Ce fut un bien maigre résultat pour Desjardins :

« Il faut avouer qu'il y avait là un sujet de découragement plutôt que de hardies espérances,

et que compter créer un courant sérieux dans la nouvelle direction paraissait absurde et chimérique » (6).

Aussi, ses détracteurs ne manquèrent-ils pas de lui prédire un « fiasco » complet. Ils ne croyaient pas à l'efficacité et à la solidité d'une pareille institution. Ils n'étaient pas confiants ; ils étaient sous l'impression que ça ne pouvait pas durer . . .

« On ne ménagea pas les critiques injustes et les assertions même les plus blessantes pour celui qui avait osé provoquer par l'organisation de cette caisse » (7).

Il y avait vraiment de quoi désespérer, mais « soutenu par des dévouements convaincus, le travail de propagande fut continué sans défaillance et même avec une énergie redoublée » (8).

Desjardins, en effet, déjouera tous les calculs de ces faux prophètes et leur montrera comment ils s'étaient trompés. Ainsi, en fut-il du révérend M. Marcoux, supérieur du Collège de Lévis qui, en 1912, à l'assemblée générale des sociétaires de la Caisse populaire de Lévis, devait exprimer sa profonde admiration devant l'œuvre accomplie depuis douze ans par la Caisse populaire de Lévis :

« Il avoua loyalement qu'il n'avait pas été l'un des fervents se la première heure. Il lui fallut plusieurs années pour dissiper ses doutes et lui faire croire au succès final de l'œuvre. Mais les progrès constants de la caisse ont aisément triomphé de ses hésitations et ont dissipé ses dernières timidités. Aujourd'hui, il est heureux de se dire un enthousiaste croyant de la caisse » (9)

Comme quoi même chez le clergé, l'adhésion à l'œuvre d'Alphonse Desjardins ne fût pas toujours unanime et spontanée . . .

Mais ce manque de confiance de certains de ses compatriotes n'était rien, semble-t-il, comparativement à l'épreuve qui l'attendait, en 1905. Alors qu'il était à Ottawa, on rapporte que des voisins, ou d'autres inconnus, se rendirent chez sa femme semer dans l'esprit de cette dernière le

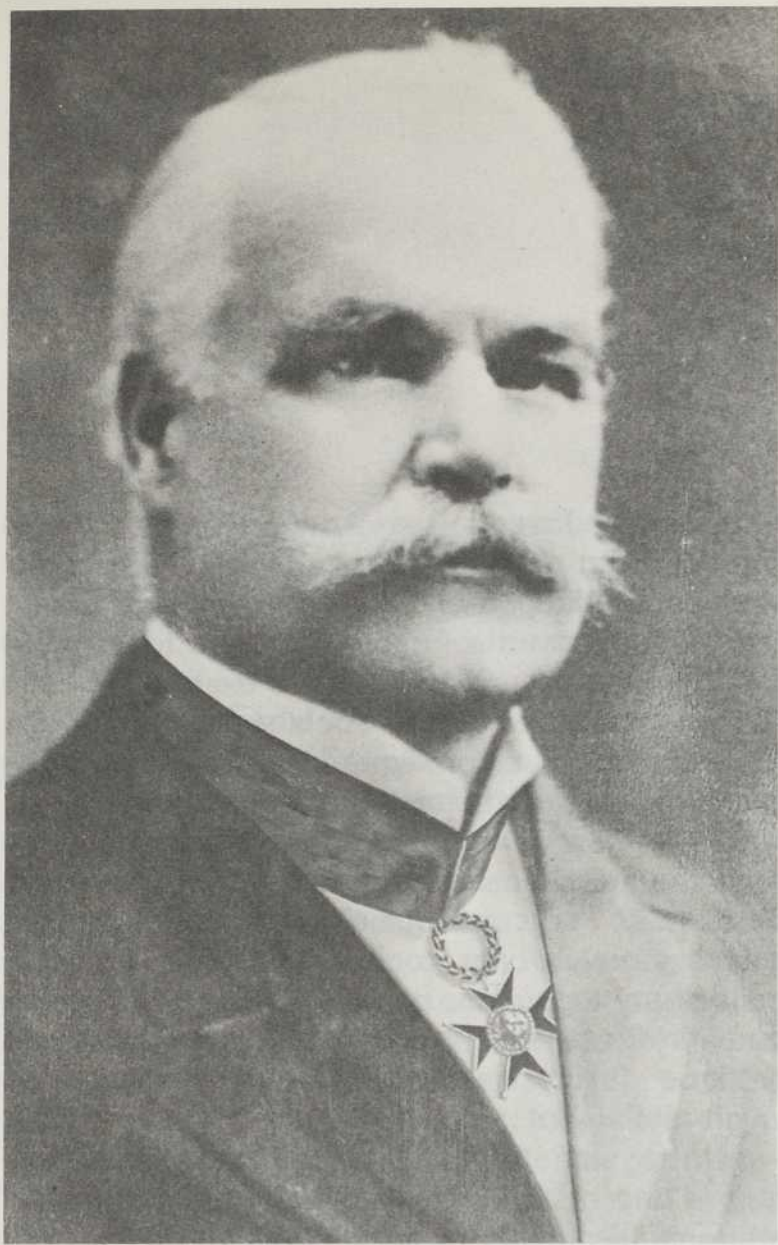
(5) Jos Turmel. « De la petite histoire », dans *Revue Desjardins*, XXII, 2 (février 1956) p. 28.

(6) Alphonse Desjardins. « La Caisse populaire », 4e édition, Montréal, École sociale populaire, nos 7 et 12, 1944, p. 42.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

(9) ACPL. Procès-verbaux des assemblées générales annuelles des sociétaires de la Caisse populaire de Lévis, 16e réunion, 22 décembre 1912, pp. 89-90.



Le commandeur Alphonse Desjardins.



Mme Dorimène Desjardins.

doute et la crainte. Ils soulevèrent le spectre de la faillite pour la Caisse populaire de Lévis et des difficultés financières pour la famille Desjardins. Sans protection légale, en effet, toute la responsabilité d'un échec financier reposait sur les épaules du fondateur. Apeurée, Mme Desjardins se rendit trouver son mari à Ottawa et lui exposa ses craintes. Ce geste, plus que tout autre, devait frapper cruellement Desjardins . . . (10).

Desjardins eut aussi à régler un autre problème délicat, problème issu des nombreuses pressions exercées sur lui : le problème de la police garantie que devait fournir, selon les règlements, tout gérant en fonction dans une caisse populaire (11). Au mois de septembre 1902, il en parla à une réunion du Conseil d'administration. Unaniment, celle-ci décida qu'il n'y avait pas lieu pour le moment d'imposer à la société une dépense qu'entraînerait l'achat d'une police d'assurance en garantie pour le gérant vu que ce dernier remplissait à ce moment-là ladite charge bénévolement et qu'il offrait « par sa position sociale et comme propriétaire d'immeubles, par son honorabilité et son honnêteté toutes les garanties désirables quant à la fidèle exécution de ses devoirs » (12).

Nous ne savons pas exactement les circonstances qui ont amené Alphonse Desjardins à soulever cette question au Conseil, mais on peut croire que diverses pressions ont été faites sur lui en ce sens, par diverses personnes. Alphonse Desjardins, comme nous l'avons déjà mentionné, sans garantie légale, avait à supporter seul la responsabilité d'un échec financier possible. Et même si cela n'était pas pour se produire, le gérant avait à manipuler l'argent que d'autres veuillaient bien lui confier. C'était une question de confiance, et il est possible que celle-ci fut mise en doute.

(10) Anecdote citée par Cyrille Vaillancourt dans : « Alphonse Desjardins : fondation de la Caisse populaire de Lévis », dans *Revue Desjardins*, X, 1 (janvier 1944) p. 32

(11) Seul le poste de gérant, dans l'administration d'une caisse populaire pouvait être rétribué pour ses services. Desjardins avait toujours refusé le salaire qu'on lui offrait, à maintes occasions pour cette charte.

(12) ACPI Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de la CPL. Cahier 2, 8e réunion, 11 sept. 1902, p. 7.

Cette question est revenue deux fois sur le tapis. Premièrement, le 24 décembre 1905, probablement à la suite de l'incident survenu avec sa femme au moment où il était absent de chez lui, afin de remplir ses fonctions de sténographe, à Ottawa. À cette réunion du Conseil d'administration, Alphonse Desjardins, qui, à titre de gérant avait en main les fonds de la caisse, souleva et soumit à nouveau la question du cautionnement qu'il devait fournir. Il invita les gens à se prononcer sur ce point « afin qu'il n'existe aucun malentendu sur un sujet aussi délicat pour lui surtout » (13). Les gens présents réaffirmèrent, encore une fois, leur confiance en son honorabilité. À titre de propriétaire d'immeubles, et de par le bénévolat de sa charge, il donnait toute les garanties que pourrait représenter une police d'assurances (14).

C'est finalement à la réunion du 14 novembre 1906, qu'une résolution du Conseil devait mettre un terme à toute cette affaire. Ainsi, sur une prop-

position de Joseph Carrier, appuyée par Pierre Ferland, il fut résolu « que la société prenne pour et au nom du gérant, M. Alphonse Desjardins, une police garantie au montant de trois mille piastres pour assurer une entière exactitude dans le maniement des fonds sociaux et protéger la société contre les conséquences de toute infidélité de nature à mettre en péril lesdits fonds » (15).

Desjardins a donc rencontré, dès les débuts des opérations de la caisse populaire, de nombreuses difficultés. Par contre, malgré certaines défaillances morales bien compréhensibles, il n'a jamais douté du succès de son œuvre. Dès 1901, il pouvait dire à ceux qui doutaient de l'existence pratique de la caisse populaire qu'elle vivait et vivait réellement :

« Notre société fonctionne et continue à le faire d'une manière très satisfaisante, nous promettons le succès le plus complet pour l'avenir (...). Si nous comparons nos débuts avec ceux des sociétés semblables fondées en Eu-



rope, il  
avons  
nous a  
de bea  
dans le  
Cet  
retrouv  
Si Al  
pénible  
des jo  
Alphon  
il eut  
dévoué  
plus so  
nécess  
plus co  
Gossel  
fesseur  
parlé  
tous  
tains m  
d'entre  
populai  
ont cor  
ce son  
Desjard  
firent f  
de la pr  
propage  
ciétaire  
\$0.25 et  
de la s  
d'Alpho  
sacrier  
Alpho  
fonction  
des Cor

(13) AC  
(14) /bi  
(15) /bi  
le 9 mars  
(16) AC  
(17) Du  
ne tenait  
mois entre  
janvier, 2e  
(18) AC

rope, il y a trente ou quarante-cinq ans, nous avons raison d'affirmer hardiment que, ce que nous avons accompli jusqu'à aujourd'hui dépasse de beaucoup ce que ces mêmes sociétés ont fait dans leur milieu respectif » (16).

Cet optimisme d'Alphonse Desjardins, on le retrouvera dans tous ses discours et articles.

Si Alphonse Desjardins eut à vivre des moments pénibles, d'autres moments lui amenèrent aussi des joies et un certain encouragement. Seul, Alphonse Desjardins n'aurait pu rien faire, mais il eut la chance d'avoir à ses côtés des amis dévoués, à qui il pouvait se confier aux heures les plus sombres de sa vie, et trouver tout le réconfort nécessaire à la continuité de son travail. Parmi les plus connus, il nous faut citer les abbés F. X. Gosselin, curé de Lévis, et Irénée Lecours, professeur au Collège de Lévis. Ce dont on a moins parlé, c'est du travail obscur mais régulier des tous premiers collaborateurs de Desjardins, certains mutualistes de Lévis, promus pour la plupart d'entre eux, au titre d'administrateur de la caisse populaire. Ce sont ces hommes qui, à mon avis, ont constitué l'armature de base de la société; ce sont eux qui, sous la direction d'Alphonse Desjardins, organisèrent la caisse populaire et la firent fonctionner. Ils furent les propagandistes de la première heure, et nous parlons ici de cette propagande auprès du simple citoyen, futur sociétaire, qui viendra déposer son \$0.10 ou son \$0.25 et qui, par le fait même, assurera la réussite de la société. Ces hommes ont cru en l'œuvre d'Alphonse Desjardins, et ils n'ont pas hésité à sacrifier leur temps et leurs énergies.

Alphonse Desjardins, afin d'aller remplir ses fonctions de sténographe officiel à la Chambre des Communes d'Ottawa, devait s'absenter fré-

quemment de son poste de président-gérant à la Caisse populaire de Lévis. Aussi, durant son absence, fallait-il désigner un gérant temporaire pour que puissent continuer quotidiennement les opérations de la caisse. Dès le 25 janvier 1901, quelques jours seulement après l'ouverture des bureaux de la société, une réunion du Conseil d'administration prenait des mesures en ce sens et nommait F. X. Marceau, le secrétaire de la caisse populaire, provisoirement gérant à partir du 4 février, jour où Alphonse Desjardins devait partir. Arthur Demers et Joseph Lemieux, de leur côté, furent chargés de la perception des versements sur les parts sociales et Joseph Verrault, vice-président du Conseil, devait assurer l'intérim. Alphonse Desjardins s'absenta 4 mois et, en son absence, tous, semble-t-il, s'acquittèrent de leur fonction avec « zèle et assiduité ». Il en fut de même en 1902 alors que Théophile Carrier était nommé gérant provisoire avec mission de s'occuper spécialement des opérations de prêts et escomptes de la société, et Arthur Demers chargé de recevoir et de déposer à la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, succursale de Lévis, les fonds de la Caisse populaire de Lévis et de tenir les écritures de la comptabilité (17).

Outre ces hommes, Alphonse Desjardins eut aussi à ses côtés quelqu'un en qui, plus que tout autre, il pouvait avoir entièrement confiance. C'était sa propre femme: Dorimène Desjardins. Effectivement, elle se montra toujours sa collaboratrice la plus dévouée.

La part de Mme Desjardins dans le succès des caisses fut considérable. En 1902 et 1903, elle consacra plus de trente-trois semaines de son temps à la gérance de la seule Caisse populaire de Lévis (18).

(13) ACPL. Procès-verbaux du Conseil d'administration, cahier n° 2, 1ère réunion, 24 décembre 1905, p. 65.

(14) *Ibid.*, p. 66.

(15) *Ibid.*, 7e réunion, 14 novembre 1906, p. 12. N'oublions pas que la Loi sur les syndicats coopératifs était votée depuis le 9 mars 1906. Peut-être qu'alors Desjardins a-t-il simplement voulu légaliser sa situation.

(16) ACPL. Procès-verbaux des assemblées générales des sociétaires, 2e assemblée, 5 août 1901.

(17) Durant les absences prolongées d'Alphonse Desjardins, le Conseil d'administration de la Caisse populaire de Lévis ne tenait aucune réunion. Ainsi, en 1904, la 5e réunion eut lieu le 2 mars et la 6e réunion le 8 septembre donc un écart de 6 mois entre ces deux réunions correspondant à la durée de l'absence de Desjardins. De même en 1905: 1ère réunion le 4 janvier, 2e réunion le 24 octobre: écart d'un peu plus de 9 mois.

(18) ACPL. Procès-verbaux du Conseil d'administration, cahier n° 2, 14 janvier 1904, p. 37.

En 1904, elle fut autorisée à signer au nom du gérant tous les reçus et les chèques de la caisse populaire, à effectuer les dépôts en surplus à la banque, à faire les opérations du prêt des clients ordinaires, à consentir les avances temporaires aux sociétaires jusqu'à concurrence de 80% de leur avoir social, etc. (19). Ses services furent tels qu'à la fin de l'année, le Conseil d'administration n'a pu s'empêcher de lui voter une indemnité de 100 dollars :

« La susdite somme étant votée non pas comme l'expression de la valeur des services rendus, mais plutôt comme une bien modeste indemnité pour le travail fait ; le Conseil tenant ainsi à manifester sa haute appréciation et celle de tous les sociétaires de ces services et de la reconnaissance qu'ils méritent » (20).

Parmi les jours heureux de la Caisse populaire de Lévis, il ne faut pas oublier de mentionner les divers témoignages de confiance et d'estime qui parvinrent à Desjardins de la part de diverses personnalités publiques de l'époque.

À ses débuts, la caisse n'avait pas les moyens de faire imprimer ses règlements et déjà beaucoup de gens les réclamaient. Il arriva, dès lors, vers la fin de l'année 1901, que l'honorable Adélarde Turgeon, membre du gouvernement Parent et secrétaire de la province de Québec (21), fit voter unanimement par l'Assemblée Législative l'impression à 8,000 exemplaires, en anglais et en français, aux frais du gouvernement, des Statuts et Règlements de la Caisse populaire de Lévis. Une centaine de copies de ceux-ci furent remises à Alphonse Desjardins. Ce coup de chance prit aux yeux d'Alphonse Desjardins et de tous les intéressés à l'œuvre une importance considérable :

« Cet acte de générosité si bien inspiré, et la consécration en quelque sorte quasi officielle — à coup sûr, officieuse — qu'il comporte pour notre existence sociale, puisqu'on en reconnaît

le caractère d'utilité publique, est la plus éclatante comme la plus flatteuse approbation que nous pouvions ambitionner pour nos efforts et notre initiative hardie dans un genre d'entreprise inconnue au Canada, et même dans les Amériques » (22).

Depuis la fondation de la caisse populaire, une grande préoccupation d'Alphonse Desjardins avait été d'assurer l'existence légale de son entreprise. Après quelques vaines tentatives effectuées auprès du Gouvernement fédéral, c'est finalement le Gouvernement provincial qui la lui accorda. En effet, grâce à l'initiative de l'honorable Lomer Gouin, premier ministre de la province, le 9 mars 1906, le parlement provincial sanctionnait à l'unanimité la loi des syndicats coopératifs qui accordait droit de cité et protection juridique aux associations coopératives partout dans la province (23).

Alphonse Desjardins exultait !

« C'est l'approbation la plus flatteuse que nous puissions rêver, puisqu'elle nous vient de l'autorité publique la plus élevée que nous ayons dans notre province (. . .). Nous avons raison d'être fiers de cet éclatant témoignage en faveur de notre société » (24).

Entre-temps, Alphonse Desjardins s'efforçait d'obtenir l'adhésion des autorités religieuses et civiles comme sociétaires de la caisse. Comme nous le signale Yves Roby, il y mit beaucoup d'insistance (25). En fin de compte, NNSS Bégin et Roy, le gouverneur-général Lord Grey, Sir C. A. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et Lomer Gouin, premier ministre, acceptèrent de devenir sociétaires de la Caisse populaire de Lévis.

C'est le 5 mars 1907 que Lord Grey vint offrir son précieux témoignage au Commandeur Desjardins en devenant sociétaire de la caisse populaire. Président de l'Alliance Coopérative Internationale,

(19) ACPL. Procès-verbaux du Conseil d'administration, 2 mars 1904, pp. 44-45-46.

(20) *Ibid.*, 24 octobre 1905, pp. 58-59.

(21) L'honorable Adélarde Turgeon avait souscrit 25 parts à la caisse le 23 décembre 1900.

(22) ACPL. Procès-verbaux des assemblées générales annuelles, 12 décembre 1901.

(23) GED. VII, 1906, C. 33, Statuts du Québec, pp. 134-143.

(24) Propos tenus à l'assemblée spéciale des sociétaires à la caisse tenue le 27 septembre 1906. ACPL. Procès-verbaux des assemblées générales des sociétaires.

(25) Cf. Roby Yves, *Alphonse Desjardins et les caisses populaires, 1854-1920*, Montréal, Fides, 1964, p. 90, note 12. Roby affirme que de telles adhésions n'ont pas été spontanées. « Desjardins exploita avec habileté, dans ses conférences et dans ses articles, le concours soi-disant spontané de ces personnages au nom prestigieux. *Ibid.* p. 90.

Chet de Centre de documentation

il s'était intéressé très tôt aux travaux d'Alphonse Desjardins. D'ailleurs, il devait, par la suite, l'appuyer à Ottawa alors qu'Alphonse Desjardins cherchait à établir solidement son organisme par une législation. Le jour de sa visite à la caisse, il prit une part de \$5.00 et paya les frais d'entrée: 10 sous. A l'automne de la même année, le 25 septembre, il déposa \$5.00 à son compte puis, le 7 octobre, \$1.00 (26).

En 1908, ce fut au tour du lieutenant-gouverneur de la province, Sir C.A. Pelletier, à venir donner une nouvelle preuve de confiance à la caisse. En effet, le 3 décembre, il s'inscrivait comme sociétaire de la caisse.

Il ne manquait plus qu'une adhésion, celle de l'autorité religieuse. Au mois de janvier 1909, ce sera chose faite, car le Cardinal Bégin, après une visite au local de la caisse populaire, s'inscrivait à son tour comme sociétaire et souscrivait dix parts sociales.

A l'assemblée générale de 1911, les sociétaires de la Caisse populaire de Lévis, en reconnaissance du geste posé à leur égard, décernèrent le titre de patron de la Caisse populaire de Lévis à Mgr Bégin et de président d'honneur à Lord Grey.

Alphonse Desjardins n'allait pas non plus être oublié: on lui conféra le titre de président-fondateur.

(26) Aujourd'hui, l'état de compte de Lord Grey se lit comme suit:

part sociale: \$ 5.00  
épargne: \$106.02



La Caisse populaire de Lévis... Aujourd'hui.

# Périodiques sur les coopératives

Louise Tremblay,  
Chef du Centre de documentation

Les revues et journaux traitant de la coopération, quoique peu nombreux au Québec, offrent un grand intérêt pour connaître les diverses expériences dans ce domaine.

Notre recherche bibliographique nous amène à vous présenter une liste sommaire de ces documents publiés au Québec et dans différents pays.

La plupart de ces documents sont disponibles au Centre de documentation de la Fédération ou à la bibliothèque des Hautes Études Commerciales, 5255 ave Decelles, Montréal.

## ACTUEL DÉVELOPPEMENT

110, rue de l'Université  
75340 Paris, France

## AGRICULTURAL CO-OPERATIVE BULLETIN

International Cooperative Alliance  
11 Upper Grosvenor Street  
London W1X 2PA  
England

## ANNALES DE L'ÉCONOMIE COLLECTIVE C.I.R.I.E.C.

45 Quai de Rome  
4000 Liège, Belgique

## ARCHIVES INTERNATIONALES DE SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT

Bureau d'études coopératives et communautaires  
7, avenue Franco-Russe  
Paris VIIe, France

## AUTOGESTION, ÉTUDES, DÉBATS, DOCUMENT

12, Avenue du Maine,  
Paris 15e, France

## LE BULLETIN COOPÉRATIF AGRICOLE

Cooperative News Service  
International Cooperative Alliance  
11 Upper Grosvenor Street  
London W1X 9PA  
England

## BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

Fédération de Montréal des Caisses Desjardins  
1405 Henri Bourassa Est  
Montréal, Qué.

## BULLETIN D'INFORMATIONS COOPÉRATIVES DU CAMEROUN

Ministère de l'Agriculture  
Direction de la Coopération et de la Mutualité  
B.P. 440  
Yaoundé, Cameroun

## LES CAHIERS COOPÉRATIFS F.N.C.C.

135, rue de la Loi  
1040 Bruxelles, Belgique

## LES CAHIERS DE CRÉDIT MUTUEL

Coopérative de Presse Rurale et Urbaine  
Raiffeisen  
1, rue Paul Muller-Simonis  
Strasbourg, France

## CAHIERS DE DOCUMENTATION INTERCOOPÉRATIVE

Maison des Études Coopératives  
7, avenue Franco-Russe  
75007 Paris, France

## CAISSE D'ÉCONOMIE

Fédération des Caisses d'économie du Québec  
5705 est, rue Sherbrooke  
Montréal, Qué.

## CARTEL Revue trimestrielle

International Cooperative Alliance  
11 Upper Grosvenor Street  
London W1X 9PA  
England

## CITÉS-COOP

Société Nationale des Cités coopératives  
76, avenue de St-Mandé  
75012 Paris, France

## CONTACT

Cooperative Insurance Service Ltd  
1920 College Ave  
Regina, Saskatchewan, Canada

## CO-OP ACTIVITY

Co-op Education Guild Inc.  
New York, U.S.A.

## CO-OP BULLETIN HABITAT

Comité International de l'habitation coopérative  
HSB, Fack  
S-100 21 Stockholm 18, Suède

#### COOP COMMENTARY

Cooperative Union of Canada  
111 Sparks Street  
Ottawa, Ont., Canada

#### COOPÉRATEUR

Secrétariat Permanent des Clubs  
de Consommation  
445, St-François-Xavier  
Montréal, Qué.

#### LE COOPÉRATEUR AGRICOLE

Coopérative Fédérée du Québec  
B.P. 500  
Station Youville  
Montréal

#### LE COOPÉRATEUR DE FRANCE

4, rue Martel  
75010 Paris, France

#### LE COOPÉRATEUR TCHÉCOSLOVAQUE

Prague 8  
Sokolovska 140  
Tchecoslovaquie

#### LA COOPÉRATION AGRICOLE

Centre national de la coopération agricole  
14, rue Armand-Moisant  
75740 Paris, France

#### LA COOPÉRATION DE PRODUCTION

Confédération générale des S.C.O.P.  
88, rue de Courcelles  
Paris 8e, France

#### COOPÉRATION, DISTRIBUTION, CONSOMMATION, Ant.: Coopération S.C.E.L.

89, rue La Boétie  
75008 Paris, France

#### COOPÉRATION NOUVELLE,

Ant.: Notes coopératives  
Fédération nationale des Coopératives chrétiennes  
135, rue de la Loi  
1040 Bruxelles, Belgique

#### COOPÉRATIVE ACCOUNTANT

National Society of Accountant for Cooperatives  
P.O. Box 4765  
Duke Station  
Durham, N.C. 27706

#### COOPERATIVE CONSUMER

Editorial Office  
Consumer Press Ltd.  
401, 22nd Street east,  
P.O. Box 1050  
Saskatoon, Saskatchewan, Canada

#### COOPERATIVE HOUSING COMMENTARY

Central Mortgage & Housing Corp.  
Ottawa, Ont., Canada

#### COOPERATIVE INFORMATION BULLETIN

Vaikunth Mehta National Institute of Cooperative  
Management  
India

#### COOPERATIVE MANAGEMENT AND MARKETING

Cooperative Press Ltd  
418 Chester Road  
Manchester  
M16 9HP  
England

#### COOPERATIVE NEWS SERVICE

International Cooperative Alliance  
11 Upper Grosvenor Street  
London W1X 9PA  
England

#### COOPERATIVE REVIEW

Cooperative Union  
Manchester

#### COOPERATIVE REVIEW PAKISTAN

West Pakistan Co-operative Union  
Lahore, Pakistan

#### CO-OPERATIVE SCIENTIFIC QUARTERLY (english version)

Institute for the Supreme Co-operative Council  
Warsaw, Poland

#### COOPÉRATIVES DU QUÉBEC,

Statistiques financières  
Bureau de la Statistique  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Gouvernement du Québec  
Québec, Qué.

#### CO-OPERATIVES QUARTERLY

Cooperative Bank of Taiwan  
Taipei, Formose

THE COOPERATOR

National Cooperative Union of India  
New Delhi  
India

COOP-HABITAT

Fédération Nationale des Sociétés Coopératives  
d'H.L.M.  
20, rue de Richelieu  
7500 Paris, France

COOP-PÊCHE

Pêcheurs Unis du Québec  
C.P. 1100  
Station Youville  
Montréal

CREDIT UNION DIGEST

California Credit Union League  
2322 So. Garey Avenue  
Pomona, Ca. 91766, U.S.A.

THE CREDIT UNION EXECUTIVE

The Credit Union Executive  
c/o Publications Department  
Credit Union National Association Inc.  
P.O. Box 431,  
Madison, Wisconsin 53701, U.S.A.

THE CREDIT UNION MAGAZINE

The Credit Union National Association Inc.,  
P.O. Box 431,  
Madison, Wisconsin 53701, U.S.A.

CREDIT UNIONS IN CANADA

Economics Branch  
Department of Agriculture  
Government of Canada  
Ottawa, Ont., Canada

DIGEST DE LA PRESSE COOPERATIVE

International Cooperative Alliance  
11 Upper Grosvenor Street  
London W1X 9PA  
England

ÉCONOMIE AGRICOLE

61, rue La Fayette  
75009 Paris, France

ÉCONOMIE COOPÉRATIVE

Union du Crédit coopératif et du Centre pour  
le développement de la coopération

18 bis, avenue Hoche  
75008 Paris, France

ENSEMBLE

Conseil de la coopération du Québec  
2030, boul. du Père Lelièvre  
Québec, Qué.

ENTERPRISE

B.C. Central Credit Union  
125 east, 8th Avenue  
Vancouver 10, B.C. Canada

ENTRAIDE

Fédération des Caisses d'entraide économique  
540, rue Sacré-Cœur  
Alma, Qué.

EVERYBODY'S MONEY (Can. ed.)

Credit Union National Association  
Box 800  
Toronto, Ont. Canada

INDIAN COOPERATIVE REVIEW

National Cooperative Union of India  
New Delhi  
India

INDIA REVIEW OF PUBLIC AND  
COOPERATIVE ECONOMY

New Delhi, India

INFORMATIONS COOPERATIVES

Bureau International du Travail  
Service des Institutions coopératives rurales &  
similaires  
CH 1211  
Geneva, Suisse

INFORMATIONS COOPÉRATIVES

Institut des Études Coopératives  
Paris, France

INTERNATIONAL JOURNAL OF  
COOPERATIVE DEVELOPMENT  
REVISTA INTERNACIONAL DE DESARROLLO  
COOPERATIVO

Univ. Center for Cooperatives  
524 Lowell Hall  
610 Langton St.  
Madison, Wisconsin, U.S.A

INTRODUCTION TO THE BIBLIOGRAPHY  
OF CO-OPERATIVE LITERATURE

C. Kamp  
Albert Schweitzerplaats 679  
Rotterdam 3014, Holland

ISRAEL CO-OPERATIVE NEWSLETTER

Ministry of Labour  
Jerusalem

JOURNAL CAISSE

Fédération de Montréal des Caisses Desjardins  
1405 est, boul. Henri-Bourassa  
Montréal

JOURNAL DES CAISSES D'ÉPARGNE

Union nationale des Caisses d'épargne de France  
5, rue Masseran  
Paris VIIe, France

K F INTERNATIONAL DEPT. NEWSLETTER

K F International Department  
S-10465  
Stockholm 15, Suède

LIBRADOC

Working Party of Co-operative Librarians and  
Documentation Officers  
International Cooperative Alliance  
11 Upper Grosvenor Street  
London W1X 9PA  
England

MA CAISSE POPULAIRE

Fédération de Québec des Unions régionales  
des Caisses populaires Desjardins  
150, avenue des Commandeurs  
Lévis, Qué.

MADRAS JOURNAL OF COOPERATION

The Tamilnadu Cooperative Union  
Madras, India

MANITOBA COOPERATOR

Manitoba Cooperator  
908-220 Portage Avenue  
Winnipeg R3C 0A5

LE MONDE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Institut international des Caisses d'épargne  
1-3, rue Albert-Gos  
1206 Genève, Suisse

MONTHLY NEWS OF CO-OPERATIVE  
COMMUNITIES

North American Student Cooperative Organisation  
Guelph, Ont.

NCUA QUARTERLY

U.S. National Credit Union Administration  
2025 M. Street N.W.  
Washington, D.C. 20456, U.S.A.

THE NEW HARBINGER: A JOURNAL OF  
THE COOPERATIVE MOVEMENT

North American Student Cooperative Organization  
Box 1301  
Ann Arbor, Michigan, U.S.A.

NEWS FOR FARMER CO-OPERATIVES

U.S. Department of Agriculture  
(Farmer Cooperative Service)  
Washington, D.C., 20250, U.S.A.

NORRIS MEMORIAL LIBRARY NEWSLETTER

National Rural Electric Co-operative Association  
Washington, D.C., U.S.A.

NOUVELLES DE L'ÉCONOMIE COLLECTIVE

Section française du C.I.R.I.E.C.  
Paris, France

NOUVELLES DU C.I.R.I.E.C.

45, Quai de Rome  
4000 Liège,  
Belgique

NOUVELLES UCO

United Co-operatives of Ontario  
C.P. 527  
Mississauga, Ontario

THE PARENT CO-OPERATIVE NEWSLETTER

Parent Cooperative Preschools International  
Québec (Baie d'Urfé)  
Qué.

PHILIPPINE CO-OPERATIVE ADVOCATE

Central Co-Operative Educational Board  
Manila, Philippines

POLISH COOPERATIVE REVIEW

Supreme Cooperative Council  
Jasna I 00-013 Warsaw, Poland

**PUBLIC AND COOPERATIVE ENTERPRISE**

G.B. House of Common  
London, England

**QUESTIONS ACTUELLES DU SOCIALISME**

1100 Belgrade  
Trg Marksa i Engelsa 11  
P.P. 576

**RÉFORME AGRAIRE, COLONISATION ET  
COOPÉRATIVES AGRICOLES**

Organisation des Nations Unies pour  
l'Alimentation et l'Agriculture  
Rome, Italie

**UNID-D**

Fédération de Québec des Caisses populaires  
Desjardins  
150 avenue des Commandeurs  
Lévis, Qué.

**REVUE CANADIENNE D'ÉCONOMIE  
PUBLIQUE ET COOPÉRATIVE**

Ant.: Revue du Canadien C.I.R.I.E.C.

Département d'économie,  
Sir George Williams University  
1455, boul. de Maisonneuve  
Montréal, Qué.

**REVUE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE**

International Cooperative Alliance  
11 Upper Grosvenor Street  
London W1X 9PA  
England

**REVUE DE LA COOPÉRATION SCOLAIRE**

Office Central de la coopération à l'école  
101 bis, rue du Ranelagh  
75016 Paris, France

**REVUE DES ÉTUDES COOPÉRATIVES**

Institut français de la coopération  
7, avenue Franco-Russe  
Paris 7e, France

**REVUE DESJARDINS**

Fédération de Québec des Caisses populaires  
Desjardins  
150, avenue des Commandeurs  
Lévis, Qué.

**REVUE DU CENTROSOYOUZ**

Union Centrale des Sociétés de Consommation  
de l'U.R.S.S.

121 165 35, rue Stoudentcheskaia  
Moscou, U.R.S.S.

**SERVICE DES NOUVELLES DE LA  
COOPÉRATION**

International Cooperative Alliance  
London W1X 9PA, England

**UNION AGRICULTURE**

29, ave Mac-Mahon  
Paris 17e, France

**LE RÉVEIL DU CONSOMMATEUR**

IPIC,  
Bureau 108,  
600 est, boul. Métropolitain,  
Montréal, Qué.  
H1S 1B2

---

## Errata

---

LA REVUE  
**DESJARDINS** 2 1975



■ Dans le dernier numéro de *la Revue Desjardins* (vol. 41, n° 2, 1975) plusieurs erreurs se sont glissées dans les articles écrits par M. Robert Bourbeau.

### Liste des erreurs relevées dans le 1er texte (Regards sur la démographie...)

#### PAGE 10, 4e LIGNE (1er PARAGRAPHE)

On devrait lire « interaction » à la place de « intersection ».

#### PAGE 11, TABLEAU 1

Ce tableau contient plusieurs erreurs de chiffres. Nous le reprenons ci-contre.

#### PAGE 12, 3e PARAGRAPHE

6e ligne: « 29.1‰ à 14.5‰ » au lieu de « 29.1% à 14.5% »

### Liste des erreurs relevées dans le 2e texte (Croissance du nombre des membres)

#### PAGE 15, TABLEAU 1

Année 1957, le % de croissance est de 4.5 au lieu de 4.4

#### PAGE 17, TABLEAU 2

Année 1957, le total est de 967,754 au lieu de 967,745

Année 1964, le total est de 1,578,654 au lieu de 1,578,645

#### PAGE 18, TABLEAU 3

Années (2e colonne) remplacer 1965 par 1956

#### PAGE 20, 1re LIGNE

On devrait lire « périodes 1951-61 et 1961-71 » au lieu de « périodes 1951-61 et 1961-74 »

#### PAGE 21, TABLEAU 5

Groupes d'âges: le 1er groupe d'âges est « 0-14 » au lieu de « 9-14 »

#### PAGE 21, TABLEAU 6

Colonne (3) (Indice p.r. pop. totale)

L'indice du groupe d'âges 35-44 ans est de 59.1 au lieu de 49.1

#### PAGE 24, TABLEAU 9

Hypothèse B, colonne Nb. de membres 1re ligne Année 1975. Lire 3,453,860 au lieu de 3,435,860

#### PAGE 24, TABLEAU 9

Féd. de Québec des C.P. Croissance (%) Année 1978. Lire 4.9 au lieu de 5.9

#### PAGE 24, TABLEAU 10

Colonne Nb. de membres, Groupes d'âges 55-64. Lire 410,775 au lieu de 419,775.

TABLEAU 1: BILANS DÉMOGRAPHIQUES ANNUELS DU QUÉBEC, 1951 à 1972.

	Unité	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Population au 1er janv.	'000	4,020	4,125	4,229	4,338	4,453	4,582	4,710	4,848	4,974	5,093	5,210
Population au 1er juin	'000	4,056	4,174	4,269	4,388	4,517	4,628	4,769	4,904	5,024	5,142	5,259
Nombre de mariages		35,704	35,374	35,968	35,516	35,356	37,290	37,135	36,229	37,124	36,211	35,943
Nombre de naissances		123,254	128,118	130,848	136,365	136,492	138,839	144,687	143,799	144,520	141,291	139,910
Nombre de décès		34,900	34,854	34,469	33,169	33,952	35,042	36,234	35,774	36,390	35,129	37,044
Accroissement naturel		88,354	93,264	96,379	103,196	102,540	103,797	108,453	108,025	108,130	106,162	102,866
Solde migratoire		+16,646	+10,736	+12,621	+11,804	+26,460	+24,203	+29,547	+17,975	+10,970	+10,838	+11,134
Accroissement total	'000	105	104	109	115	129	128	138	126	119	117	114
Immigration étrangère		46,033	35,318	34,294	28,419	32,117	31,396	55,073	28,443	24,816	25,774	16,920
Émigration nationale		29,387	24,582	21,673	16,615	5,657	7,143	25,526	10,468	13,846	14,936	5,786
Taux de nuptialité	‰	8.8	8.5	8.4	8.1	7.8	8.1	7.8	7.4	7.4	7.0	6.8
Taux de natalité	‰	30.4	30.7	30.9	31.1	30.2	30.3	30.3	29.3	29.1	27.5	26.7
Taux de mortalité	‰	8.6	8.4	8.1	7.6	7.5	7.6	7.6	7.3	7.2	6.8	7.0
Taux d'accroissement naturel	‰	21.8	22.3	22.8	23.5	22.7	22.7	22.7	22.0	21.9	20.7	19.7

	Unité	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Population au 1er janv.	'000	5,324	5,435	5,541	5,643	5,740	5,833	5,910	5,962	6,004	6,023	6,047
Population au 1er juin	'000	5,371	5,481	5,584	5,685	5,781	5,868	5,927	5,984	6,013	6,030	6,059
Nombre de mariages		37,038	37,358	39,400	40,893	44,441	46,275	46,004	47,545	49,606	49,695	53,830
Nombre de naissances		138,219	136,547	133,923	123,339	112,843	104,679	100,724	99,642	96,680	93,681	87,934
Nombre de décès		37,142	38,217	37,552	38,534	38,680	38,665	39,537	40,103	40,392	40,738	42,511
Accroissement naturel		101,077	98,530	96,371	84,805	74,163	66,014	61,187	59,539	56,288	52,943	45,623
Solde migratoire		+9,923	+7,670	+5,629	+12,195	+18,837	+10,986	-9,187	-17,539	-37,288	-28,943	-20,623
Accroissement total	'000	111	106	102	97	93	77	52	42	19	24	25
Immigration étrangère		19,132	23,264	25,973	30,346	39,198	45,717	35,481	28,230	23,261	19,222	18,592
Émigration nationale		9,209	15,594	20,344	18,151	20,361	34,531	44,668	45,769	60,549	48,165	39,215
Taux de nuptialité	‰	6.9	6.8	7.1	7.2	7.7	7.9	7.8	7.9	8.3	8.2	8.9
Taux de natalité	‰	25.8	24.9	24.0	21.7	19.5	17.8	17.0	16.7	16.1	15.5	14.5
Taux de mortalité	‰	6.9	7.0	6.7	6.8	6.7	6.6	6.7	6.7	6.8	6.8	7.0
Taux d'accroissement naturel	‰	18.9	17.9	17.3	14.9	12.8	11.2	10.3	10.0	9.3	8.7	7.5

Sources: a) Population: La population au 1er juin est l'estimation du B.F.S., publiée dans Population estimative du Canada par province (91-201). La population au 1er janvier a été obtenue par interpolation linéaire.

b) Mariages, naissances et décès: Statistiques de l'État civil (84-202), B.F.S. Naissances différées: Registre de population du Québec, sept. 1974.

c) Immigration étrangère. Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Statistiques de l'immigration, Ottawa, diverses années.



R  
243

REÇU LE  
17 JUIL. 1975  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU QUÉBEC